CSFD

Les dossiers thématiques

Numéro 13

QUESTIONS DE GENRE EN ZONES SÈCHES

Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification



AGROPOLIS INTERNATIONAL

Comité Scientifique Français de la Désertification
French Scientific Committee on Desertification

Les dossiers thématiques du CSFD numéro 13

Directeur de la publication

Robin Duponnois
Président du CSFD
Directeur de recherche de l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
Directeur du Laboratoire des Symbioses Tropicales & Méditerranéennes (LSTM)

Coordinatrice

Isabelle Droy, isabelle.droy@ird.fr
Socio-économiste
(IRD, unité mixte internationale UMI Résiliences)

Auteurs

- **Isabelle Droy**, socio-économiste (IRD)
- **Alain Bonnassieux**, économiste (Université Toulouse-Jean Jaurès)
- **Bernard Bonnet**, pastoraliste (Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, Iram)
- **Christian Cabrit** (Projets Solidaires)
- **Célia Coronel**, agroéconomiste (Iram)
- **Adeline Derkimba**, Gestion des ressources (Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, CARI)
- **Elisabeth Hofmann**, économiste (Université Bordeaux Montaigne, Genre en action)
- **Hadifha Khadraoui** (Fondation El Kef, Tunisie)
- **Agnès Lambert**, anthropologue (Iram)
- **Maud Loireau**, agronome et géographe (IRD)
- **Mélanie Requier-Desjardins**, économiste (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, CIHEAM-IAMM)
- **Marion Treboux**, agro-environnementaliste (Iram)

Coordination éditoriale et rédaction

Isabelle Amsallem, amsallem@agropolis.fr
Agropolis Productions

Réalisation

Frédéric Pruneau, pruneauproduction@gmail.com
Pruneau Production

Remerciement spécial

Sandrine Jauffret, *Programme Officer* - LDN programme, Mécanisme Mondial, CNULD.

Remerciements pour les illustrations

Mathieu Grapeloup (Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités, GERES), **Maud Loireau** (IRD), **Daina Rechner** et **Christelle Mary** (photothèque INDIGO, IRD), **Christophe Rigourd** et **Bernard Bonnet** (Iram), **Laurence Rodriguez** (Ciradimages, la photothèque du Cirad) ainsi que les auteurs des différentes photos présentes dans le dossier.

Impression : LPJ Hippocampe (Montpellier, France)
Dépôt légal : à parution • **ISSN :** 1772-6964
Imprimé à 1 500 exemplaires

© CSFD / Agropolis International, octobre 2019.

une réalisation agropolis productions

Comité Scientifique Français de la Désertification

La création, en 1997, du Comité Scientifique Français de la Désertification, CSFD, répond à une double préoccupation des ministères en charge de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. D'une part, il s'agit de la volonté de mobiliser la communauté scientifique française compétente en matière de désertification, de dégradation des terres et de développement des régions arides, semi-arides et subhumides afin de produire des connaissances et servir de guide et de conseil aux décideurs politiques et aux acteurs de la lutte. D'autre part, il s'agit de renforcer le positionnement de cette communauté dans le contexte international. Pour répondre à ces attentes, le CSFD se veut une force d'analyse et d'évaluation, de prospective et de suivi, d'information et de promotion. Le CSFD participe également, dans le cadre des délégations françaises, aux différentes réunions statutaires des organes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification : Conférences des Parties, Comité de la Science et de la Technologie, Comité du suivi de la mise en œuvre de la Convention. Il est également acteur des réunions au niveau européen et international. Il contribue aux activités de plaidoyer en faveur du développement des zones sèches, en relation avec la société civile et les médias. Il coopère avec le réseau international DNI, *DeserNet International*.

Le CSFD est composé d'une vingtaine de membres et d'un Président, nommés *intuitu personae* par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et issus des différents champs disciplinaires et des principaux organismes et universités concernés. Le CSFD est géré et hébergé par Agropolis International qui rassemble, à Montpellier et en Languedoc-Roussillon, une très importante communauté scientifique spécialisée dans l'agriculture, l'alimentation et l'environnement des pays tropicaux et méditerranéens. Le Comité agit comme un organe indépendant et ses avis n'ont pas de pouvoir décisionnel. Il n'a pas de personnalité juridique. Le financement de son fonctionnement est assuré par des contributions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, du ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi que de l'Agence Française de Développement. La participation de ses membres à ses activités est gracieuse et fait partie de l'apport du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Pour en savoir plus
www.csf-desertification.org

La rédaction, la fabrication et la diffusion de ces dossiers sont entièrement à la charge du Comité, grâce à l'appui qu'il reçoit des ministères français et de l'Agence Française de Développement. Les dossiers thématiques du CSFD sont téléchargeables sur le site Internet du Comité, www.csf-desertification.org

Pour référence
Droy I. (coord.), 2019. Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification. *Les dossiers thématiques du CSFD.* N°13. Octobre 2019. CSFD/Agropolis International, Montpellier, France. 52 pp.



Avant-propos

L'humanité doit dorénavant faire face à un problème d'envergure mondiale : la désertification, à la fois phénomène naturel et processus lié aux activités humaines. Jamais la planète et les écosystèmes naturels n'ont été autant dégradés par notre présence. Longtemps considérée comme un problème local, la désertification fait désormais partie des questions de dimension planétaire pour lesquelles nous sommes tous concernés, scientifiques ou non, décideurs politiques ou non, habitants du Sud comme du Nord. Il est dans ce contexte urgent pour les scientifiques de mieux comprendre les processus en jeu et de proposer des solutions. Cela implique également de mobiliser et de faire participer la société civile et, dans un premier temps, de lui fournir les éléments nécessaires à une meilleure compréhension du phénomène de désertification et de ses enjeux. Les connaissances scientifiques doivent alors être à la portée de tout un chacun et dans un langage compréhensible par le plus grand nombre.

C'est dans ce contexte que le Comité Scientifique Français de la Désertification a décidé de lancer une série intitulée « Les dossiers thématiques du CSFD » qui veut fournir une information scientifique valide sur la désertification, toutes ses implications et ses enjeux. Cette série s'adresse aux décideurs politiques et à leurs conseillers du Nord comme du Sud, mais également au grand public, aux journalistes scientifiques du développement et de l'environnement. Elle a aussi l'ambition de fournir aux enseignants, aux formateurs ainsi qu'aux personnes en formation des compléments sur différents champs disciplinaires. Enfin, elle entend contribuer à la diffusion des connaissances auprès des acteurs de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la lutte contre la pauvreté : responsables d'organisations professionnelles, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de solidarité internationale.

Ces dossiers sont consacrés à différents thèmes aussi variés que les biens publics mondiaux, la télédétection, l'érosion éolienne, l'agroécologie, le pastoralisme, etc., afin de faire le point des connaissances sur ces différents sujets. Il s'agit également d'exposer des débats d'idées et de nouveaux concepts, y compris sur des questions controversées, d'exposer des méthodologies couramment utilisées et des résultats obtenus dans divers projets et, enfin, de fournir des références, des adresses et des sites internet utiles.

Ces dossiers sont largement diffusés notamment dans les pays les plus touchés par la désertification sous format électronique et via notre site Internet, mais également sous forme imprimée. Nous sommes à l'écoute de vos réactions et de vos propositions. La rédaction, la fabrication et la diffusion de ces dossiers sont entièrement à la charge du Comité, grâce à l'appui qu'il reçoit des ministères français et de l'Agence Française de Développement. Les avis exprimés dans les dossiers reçoivent l'aval du Comité.

ROBIN DUPONNOIS

Président du CSFD
Directeur de recherche de l'IRD
Directeur du LSTM



Préface

À travers quatre conférences internationales qui se sont déroulées de 1975 à 1995, les Nations Unies ont mis en avant l'importance de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes comme conditions essentielles pour relever les défis sociaux et environnementaux auxquels le monde est confronté. Lors de la 4e conférence internationale sur les femmes organisée à Beijing en 1995, les 189 pays ont adopté un plan d'action pour atteindre cette égalité dans différents domaines (droits humains, éducation, accès aux ressources, santé, participation politique, etc.), et dont la réalisation est régulièrement évaluée, comme en 2015 à la conférence Beijing+20.

Alors que les interactions entre la dégradation des terres et le changement climatique font partie des défis environnementaux les plus préoccupants*, de nombreux travaux montrent l'impact de ces changements sur les moyens de subsistance des populations des zones sèches, avec l'aggravation de l'insécurité alimentaire et des conditions de vie des populations les plus vulnérables. Les femmes, du fait des inégalités de droits, sont les plus touchées par ces mutations souvent brutales, qui impactent d'abord les plus démunis et ceux qui ont le moins de moyens pour s'y adapter.

Or, les femmes jouent un rôle essentiel dans les sphères productives et domestiques des zones sèches, notamment dans les agricultures familiales reconnues comme cruciales pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. En moyenne, 40 % de la quantité de travail en agriculture est fournie par les femmes, dépassant même les 50 % dans certains pays d'Afrique subsaharienne, comme le Cameroun, la Zambie ou le Nigéria**.

Si elles participent à tous les secteurs agricoles (production végétale, élevage, pêche, aquaculture et foresterie), leur rôle est essentiel dans la production vivrière destinée à l'alimentation familiale. Cependant, de nombreuses inégalités subsistent selon le genre. Les femmes ont un accès réduit et souvent précaire aux ressources (terres, animaux, eau agricole, matériel) et aux opportunités (formation, services financiers)**. Elles assument des tâches essentielles liées au fonctionnement des ménages et des économies, mais qui sont moins valorisées socialement et économiquement comme les tâches domestiques et les activités non marchandes (collecte eau et bois, préparation des repas, soins des enfants et des personnes âgées). Ces travaux, pourtant essentiels,

▼ **Pastoralisme au Maroc.** Bergère et ses moutons.
G. MIchon © IRD



* IPCC, 2019, *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystem.*
** FAO, 2011. *The state of food and agriculture. Women in agriculture: closing the gender gap for development.*

sont souvent invisibles dans les statistiques*** car ni reconnus ni rémunérés alors qu'ils représentent une lourde charge, aussi bien en pénibilité qu'en temps. Ainsi, au final, le temps de travail des femmes est bien souvent supérieur à celui des hommes. Leurs responsabilités s'accroissent pourtant avec une part de plus en plus importante de ménages dirigés par des femmes, en raison de l'évolution des structures familiales, mais aussi, dans certaines régions, de la migration de travail masculine, qui s'amplifie avec la dégradation des ressources naturelles. Le déficit de la représentation des femmes dans les organisations, associations et instances de décision et de pouvoir ne permet pas à leurs voix d'être entendues et leurs droits défendus.

Réduire les inégalités sociales, y compris les inégalités de genre, permettrait aux femmes de jouer un rôle central en renforçant leur rôle d'actrices dans la lutte contre la désertification. Les Objectifs de développement durable définis pour 2030 dédient une place particulière à l'autonomisation des femmes à travers l'ODD5. Les trois conventions de Rio, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ont élaboré des plans d'action prenant en compte ces questions de genre, dont l'importance dans les milieux ruraux des zones sèches est désormais reconnue. La nécessité d'un meilleur *empowerment* des femmes est aussi rappelée dans le récent rapport « *Climate Change and Land* » du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, août 2019), en soulignant que « l'autonomisation des femmes peut créer des synergies et des co-avantages pour la sécurité alimentaire des ménages et la gestion durable des terres »****.

Aujourd'hui, les femmes des zones rurales sèches doivent gagner le droit à la terre et à tous les droits qui y sont liés ainsi que l'accès à toutes les ressources (matérielles et immatérielles) auxquelles les hommes peuvent prétendre. En renforçant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles qui dépendent de l'exploitation des terres pour assurer leurs moyens de subsistance et soutenir leur famille, mais aussi en réduisant les inégalités sociales notamment celles de genre, nous pouvons transformer la vie de millions de ménages et rendre les communautés plus fortes, plus résilientes et plus stables.

MONIQUE BARBUT

Ancienne Secrétaire Exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

*** Ilahi N. 2000. The intra-household allocation of time and tasks: what have we learnt from the empirical literature? Policy Research Report on Gender and Development, *Working Paper Series* No. 13. Washington, DC, World Bank.

**** *Empowering women can bring synergies and co-benefits to household food security and sustainable land management (high confidence).*"







Sommaire

Introduction 6

Femmes et hommes des sociétés rurales en zones arides 8

Les mutations sociales et environnementales : des impacts différenciés selon le genre 18

Les femmes mobilisées dans la lutte contre la dégradation des terres 24

Dynamiques organisationnelles : depuis les groupes villageois jusqu'aux conventions internationales 32

Réduire les inégalités femmes-hommes et soutenir l'autonomisation des femmes : une condition de réussite de la lutte contre la désertification 44

Pour en savoir plus 46

Lexique 52

Acronymes et abréviations 52

▲ **Trois femmes, trois générations solidaires, rentrant au village d'un pas décidé en fin de journée.**
L'une porte du bois de feu, l'autre des branches élaguées pour le fourrage et la troisième de l'eau. Commune de Dantiandou, Niger.
© M. Loireau, 2010

Introduction

La désertification affecte les conditions de vie des populations rurales dans les zones sèches. Pour les populations les plus vulnérables, la première conséquence est une aggravation de l'insécurité alimentaire liée à la baisse des rendements des productions agricoles et à la diminution des ressources disponibles du fait de l'altération de la biodiversité. Les **moyens d'existence*** (*livelihoods* en anglais) se trouvent modifiés et il est alors nécessaire de trouver des solutions alternatives, plus ou moins durables, pour faire face à cette altération des ressources. Or, un des éléments fondamentaux de l'organisation économique et sociale des sociétés rurales repose sur une différenciation des droits, des activités et des responsabilités entre femmes et hommes, en plus des autres dimensions sociales (ethnie, statut, religion, etc.). **C'est pourquoi les conséquences de la dégradation des terres et de la désertification se déclinent en partie différemment selon que l'on soit femme ou homme, aîné ou cadet, appartenant à tel ou tel groupe social.**

Ayant des droits d'accès aux ressources matérielles (terre, matériel, crédit), mais aussi immatérielles (considération, représentation dans les instances de décision, niveau de formation) minorés par rapport aux hommes, les femmes ont un éventail plus étroit de possibilités pour faire face aux conséquences de la dégradation des terres et de la désertification.

* Les termes définis par le lexique (page 52) apparaissent en bleu et sont soulignés dans le texte.



▲ **Travaux agricoles dans le Haut-Atlas marocain.**
Jeunes filles aux champs, pendant les travaux de récolte de l'orge.
O. Barrière © IRD

▲ **Pilage de céréales au Sénégal.**
Pilage des céréales sèches récoltées par les femmes d'une famille du village de Damantan, région de Kédougou, au Sénégal oriental.
J. Piquet © IRD

De plus, lorsque la tension sur les ressources se fait trop forte, ce sont les droits des femmes qui sont souvent en premier lieu rognés parce que plus précaires.

Dans cet environnement contraignant, leur capacité d'acteur s'exprime de nombreuses manières, sous forme d'initiatives individuelles ou collectives, à différentes échelles. **Comprendre et reconnaître ces atouts sont essentiels afin de les intégrer dans les réponses apportées pour restaurer les terres dégradées ou pour prévenir la désertification grâce à une gestion durable des terres.**

Ce dossier n'a pas l'ambition de dresser un tableau exhaustif de la situation des inégalités de genre dans les zones arides. Il aborde les relations de genre au sein des populations qui vivent en milieu rural (urbain exclu) et dont les **moyens d'existence** sont étroitement liés à l'état de l'écosystème, notamment des sols, à la biodiversité végétale et animale, qui sont le support des différentes activités (agriculture/élevage-pastoralisme/pêche). Les exemples illustratifs proviennent majoritairement d'Afrique (sahélienne et du Nord) en raison du futur poids démographique de ces régions et de leur vulnérabilité aux changements climatiques. Ces problématiques sont aussi particulièrement aiguës ailleurs, notamment en Asie du Sud, ce qui pourra faire l'objet d'un autre dossier…



Femmes et hommes des sociétés rurales en zones arides

IMPORTANCE DU GENRE DANS LES SYSTÈMES AGRAIRES

L'introduction d'analyses prenant en compte le genre (c'est-à-dire les rapports sociaux de sexe, *cf.* zoom ci-dessous) dans la production agricole et pastorale tout d'abord puis, plus généralement, dans les systèmes agraires, part du constat de la place « spécifique » que les femmes ont dans ces systèmes. La réflexion engagée depuis les années 1970 sur cette question mobilise plusieurs disciplines, de l'économie à l'anthropologie. Si les rôles différenciés des hommes et des femmes sont définis aussi bien symboliquement, que par une division sexuelle du travail et des types de production distincts, cette répartition n'est en rien figée. En effet, de nombreuses recherches ethnographiques ont montré le caractère universel de cette division du travail selon le genre (y compris le travail domestique), mais aussi ses variations d'une société à l'autre, ses évolutions et ses transformations dans le temps, illustrant les rôles assignés aux femmes et aux hommes comme construits sociaux (Mead, 1935 ; Balandier, 1974 ; Meillassoux, 1975 ; Benerìa et Sen, 1981).

La diversité des situations montre que **l'organisation du travail n'est pas, selon une vision naturaliste, construite sur les capacités physiques respectives des hommes et des femmes. Elle est au contraire le produit d'interactions complexes, où interviennent la diversité des modèles familiaux, les transformations technico-économiques et les rapports de pouvoir au sein de la société.** Une activité dite « féminine » peut ainsi intéresser les hommes à la faveur d'un changement technique, d'une meilleure valorisation sur le marché ou d'autres circonstances, illustrant la relative plasticité de ces normes. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, le maraîchage, qui peut être vu comme le pendant du jardin de case des femmes, destiné à la consommation familiale, est une activité au départ essentiellement conduite par les femmes, mais qui parfois se trouve rapidement investie par les hommes dès lors que la valorisation monétaire est assurée.

→ ZOOM | Le genre, un concept utilisé en sciences sociales

Le genre désigne les rapports socialement construits entre femmes et hommes au-delà de leurs différences biologiques. Utiliser la notion de « genre » plutôt que celle de « sexe » permet de souligner comment les sociétés se sont appuyées sur les différences biologiques, notamment celles liées à la reproduction, pour construire des rôles sociaux distincts entre femmes et hommes, qui sont souvent marqués par des inégalités. Les valeurs liées au masculin sont systématiquement plus valorisées que celles liées au féminin, même si ces valeurs peuvent varier d'une société à l'autre. Ainsi, la sphère domestique, qui est consacrée à la reproduction sociale — cuisine, activités de *care* comme les soins aux enfants et aux personnes âgées — est le plus souvent dévolue aux femmes.

Pour plus d'informations : Benería *et al.*, 2015 ; Bereni *et al.*, 2012 ; Bisilliat et Verschuur, 2000 ; Locoh, 2007 ; Verschuur *et al.*, 2014.
Genre en action : www.genreenaction.net
Bridge (*Institute of Development studies*) : www.bridge.ids.ac.uk



▲ **Préparation d'une galette de mil, Bénin.** C. Duos © IRD

▼ **Travaux agricoles au Niger.** F. Boyer © IRD

→ ZOOM | L'approche « genre » selon le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères

« L'approche genre remet en cause les processus de hiérarchisation des individus en fonction de leur sexe et les discriminations qui en découlent. Cette répartition des rôles, des responsabilités, des activités et des ressources entre femmes et hommes est source d'inégalités et limite la liberté des femmes à jouir de leurs droits fondamentaux. L'approche genre défend ainsi l'universalité des droits et l'égal accès à la justice. Elle a pour objectif l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes.

En tant que méthodologie, elle appelle à une analyse comparée des situations des femmes et des hommes et favorise une meilleure prise en compte des inégalités dans l'action extérieure de la France. Elle permet l'identification et la déconstruction des stéréotypes liés au féminin et au masculin, ainsi que le questionnement des normes sociales et économiques qui conditionnent les rapports entre les sexes et qui contribuent à reproduire les inégalités de genre. Elle permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de participation au développement des hommes et des femmes. »

D'après MEAE, 2018. *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2018-2022*, p.15.



▲ **Femmes dans un campement peul au Niger, artisanat et soins aux jeunes enfants.** © I. Droy

→ ZOOM | Une exploitation agricole familiale en Afrique de l'Ouest

Bien que les modèles soient diversifiés et évoluent en raison des mutations sociodémographiques, économiques et culturelles, on peut donner un exemple d'organisation familiale de la production en vigueur dans plusieurs sociétés rurales d'Afrique subsaharienne. Par exemple, chez les Senoufo au Mali, celle-ci repose sur une unité de production agricole (appelée par facilité « exploitation familiale » ou encore « famille »), composée de plusieurs ménages, eux-mêmes parfois polygames, résidant souvent dans la même concession et sous l'autorité d'un chef, qui organise la production et la répartition des ressources. Dans ces unités, une partie des champs, appelés « champs collectifs », est cultivée sous la direction du chef de famille mais avec toute la main d'œuvre familiale qui doit réserver des jours de travail pour ces tâches. Dans la zone cotonnière du Mali, ces champs collectifs sont consacrés à la culture du coton et aux céréales (mil-sorgho, maïs) qui sont stockées dans des greniers collectifs et destinées à l'alimentation de la concession selon des règles précises.

On trouve aussi dans beaucoup de sociétés une autre catégorie de champs — les champs individuels — pris sur le domaine foncier de la concession ou du ménage. Ceux-ci peuvent être cultivés par le chef de ménage lui-même, mais aussi par des femmes ou des jeunes hommes célibataires. La production de ces champs est soit autoconsommée, soit vendue ; elle sert, notamment pour les femmes, à assurer leurs obligations à l'intérieur de la famille ou de la communauté, par exemple pour les cérémonies. Les femmes assurent aussi par ce biais certaines dépenses pour leurs propres enfants. Les cultures commerciales (coton, arachide) sont parfois aussi cultivées sur des champs individuels. Le revenu de ces champs personnels sert aux jeunes hommes célibataires à se constituer un petit capital pour pouvoir se marier. Dans ces sociétés, il n'y a pas de « pot commun » familial, c'est-à-dire que la mise en commun des ressources est limitée à certains domaines et la répartition des obligations est assez codifiée (qui paie quoi dans la famille).

Pour plus d'informations : Bidou et Droy, 2017.



▲ **Travaux des champs, Niger.** © M. Loireau

IDENTIFIER, NOMMER ET MESURER LES ACTIVITÉS DES FEMMES

Malgré la diversité des situations, il reste cependant des tendances qui dominent largement. Ainsi, **la sphère domestique est largement sous la responsabilité des femmes** : collecte de l'eau et du bois, préparation des repas, entretien courant de la maison, activités de soins auprès des enfants et des personnes âgées. **Pour les autres activités, les femmes sont souvent assignées à des travaux moins valorisés socialement et économiquement. Pourtant, leur rôle dans la production agricole est essentiel, en fournissant en moyenne 40 % de la quantité de travail en agriculture** selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dépassant les 50 % dans certains pays d'Afrique subsaharienne, comme le Cameroun, la Zambie ou le Nigéria (FAO, 2011, p.24). Les situations sont diverses selon les sociétés et les systèmes agraires ; non seulement, la participation aux travaux agricoles en tant que main d'œuvre familiale est hétérogène, mais il existe aussi de grandes différences dans l'autonomie et les responsabilités dans la conduite des activités, qui peuvent être étendues comme dans certaines régions en Afrique subsaharienne (comme chez les Ashanti au Ghana ou les Fon au Bénin). Ces situations ne sont pas non plus figées et les mutations sont importantes.

Bien souvent, **la mesure des activités des femmes est difficile en raison de leur relative invisibilité dans les statistiques et dans les enquêtes en milieu rural.** L'activité des femmes sur des parcelles individuelles pour produire des denrées alimentaires est perçue par les hommes et par les institutions comme le prolongement d'activités nourricières liées à leur statut, ce qui a contribué aussi à la dévalorisation de leur rôle important dans la production agricole. Les enquêtes statistiques sont, d'une part, souvent limitées au chef de ménage ou au chef d'exploitation et, d'autre part, prennent très mal en compte les activités économiques non marchandes (qui incluent la production agricole destinée à la consommation familiale) tout comme les activités domestiques. D'où une information incomplète et partielle sur le travail (y compris le travail domestique), les activités et les revenus des femmes. Il existe cependant des dispositifs d'enquête (*cf.* zoom ci-contre) qui rendent visible la contribution respective des membres d'une famille, aussi bien en termes de temps passé que de type d'activité (Droy, 2014).



▲ **Agriculture familiale, Tunisie.** Travaux de désherbage et de cueillette de plantes pour le fourrage dans les zones maraichères de l'oasis de Kettana. C. Lamontagne © IRD

→ ZOOM | L'apport des enquêtes « budget-temps » à une meilleure connaissance des activités des femmes

Le développement des enquêtes « emploi du temps » fut une des recommandations de la Conférence mondiale sur les femmes de Pékin en 1995. Ce type d'enquête fournit des informations précises sur les allocations de temps de tous les individus du ménage, rendant ainsi visible le travail de certaines catégories de population (femmes et enfants notamment), jusqu'ici masqué en raisons de concepts, définitions et méthodes de mesure inadaptés. **Ces enquêtes révèlent l'importance de tâches conduites par les femmes, mais qui échappent aux autres dispositifs statistiques (recensements agricoles ou enquêtes sur la pauvreté).**

Elles ont rendu ainsi possible l'évaluation du temps consacré aux activités économiques hors marché, comme la collecte de l'eau ou du combustible (bois de feu), qui est particulièrement élevé en zone sèche. Elles ont aussi permis d'estimer le temps dédié à l'activité domestique comme la préparation des repas ou les soins aux enfants.

Le temps de travail total des femmes est souvent supérieur à celui des hommes, mais la répartition varie entre les activités destinées au marché et celles qui sont hors marché, les femmes ayant une part plus importante dans les activités hors marché. L'analyse de l'emploi du temps met également en évidence les contraintes liées à cette répartition selon le genre : la mobilité des femmes est plus réduite à des horaires déterminés en raison de contraintes multiples, et le temps qu'elles peuvent consacrer aux activités sociales ou de loisirs est plus faible. **Cette contrainte en temps doit être prise en compte lors de l'introduction d'innovations techniques ou organisationnelles : des activités trop chronophages ne pourront être appropriées s'il n'y a pas, par ailleurs, un allégement des travaux des femmes.**

Pour plus d'informations : UN, 2005 ; Blackden et Wodon, 2006.



▲ **Outre d'eau extraite du puits, Dantiandou, Niger.**
© I. Droy



▲ **Cueillette d'herbes pour le fourrage dans les sous-bois d'une parcelle agricole, oasis de Zarat, sud-tunisien.** C. Lamontagne© IRD



▲ **Accès à l'eau en zone rurale à Haïti.** P. Gazin © IRD



▲ **Le mil en route, Burkina Faso.** J.P. Guengant © IRD







→ ZOOM | Des activités multiples et évolutives : le cas des femmes ouest-africaines

En Afrique de l'Ouest, en plus des activités agricoles sur les champs familiaux et des activités domestiques, **les femmes développent de nombreuses activités pour diversifier les sources de revenus.** En fonction des opportunités, elles font de la cueillette, de la transformation de produits (beurre de karité, moutarde de néré), du petit commerce ou du salariat agricole. L'élevage et la vente de petits ruminants (chèvres, moutons) représentent aussi une part significative de leurs revenus et fonctionnent comme une caisse de secours lors de la **soudure** ou en cas de dépense imprévue ; l'élevage, surtout de petits ruminants, prend une place de plus en plus importante, y compris dans les sociétés qui le pratiquaient peu jusque-là. Dans les sociétés pastorales, comme chez les Peuls, les femmes possèdent aussi des bovins, qui sont intégrés au troupeau familial, mais dont elles gardent la propriété. Et surtout, elles transforment et vendent le lait, ce qui leur permet de couvrir certaines dépenses familiales.

Les activités des femmes sont aussi liées à leur cycle de vie et à leur statut qui leur laissent plus ou moins de temps disponible pour leurs propres activités. Il est courant que les belles-filles assurent l'essentiel des tâches domestiques alors même qu'elles ont des enfants en bas-âge. Quand leurs fils se marieront, elles pourront à leur tour déléguer ces tâches à leurs belles-filles et consacrer plus de temps à leurs activités économiques. Ainsi, **au sein d'un même groupe social, la situation des femmes est aussi liée à leur statut marital, à leur âge, au sexe de leurs enfants et, pour les sociétés polygames, à leur rang d'épouse.**

Pour plus d'informations : Kuhn, 1997 ; Floquet, 2007 ; Droy *et al.*, 2014.



L'ACCÈS AUX RESSOURCES MARQUÉ PAR LE GENRE

Les droits d'accès aux ressources, foncier, bétail et produits de cueillette, sont différents pour les hommes et les femmes. **Ces différences s'expliquent, en partie, par les structures de parenté. Les systèmes familiaux demeurent marqués par les principes de filiation patrilinéaire ou matrilinéaire, avec des combinaisons souvent complexes, qui déterminent la transmission de droits sur la terre, voire sur les biens** : par exemple, chez les Sereer au Sénégal, ce système est qualifié de « bilinéaire » car certains biens se transmettent par la lignée maternelle (de l'oncle maternel à ses neveux) et d'autres par la lignée paternelle. Ainsi, les droits d'accès à la terre, à l'eau, aux arbres, sont liés à la fois à l'appartenance à un groupe plus large (par exemple, ceux considérés comme les premiers défricheurs d'un lieu) et aux modes de transmission des droits dans la famille. Cela forme des « faisceaux de droits », dont certains sont bien identifiables, comme le droit de pacage des éleveurs sur les terrains de parcours et sur les éteules une fois libres, ou le droit de cueillette des fruits du karité par les femmes dans les domaines fonciers des hommes, ou encore le droit d'usufruit sur des parcelles cultivées. Dans certains cas, on dissocie même la possession des arbres et celle de la terre : les arbres peuvent en effet être hérités, vendus ou mis en gage sans la terre sur laquelle ils poussent.

En plus de ces modes de transmission des droits sur les ressources, **une autre règle prévaut dans les structures familiales, et concerne la localisation d'installation des époux lors du mariage.** La plus courante est la patrilocalité quand les jeunes époux résident dans le village des parents du mari, mais il existe des cas de matrilocalité, où le mari rejoint le village de sa femme. Cependant, les dynamiques familiales actuelles liées aux évolutions sociodémographiques, culturelles et économiques provoquent une diversification des modèles familiaux, même si les hiérarchies liées au genre ou à la place dans la fratrie restent prégnantes (Barou, 2017).



▲ **Baldaquin de jeune mariée placé sur un dromadaire, Soudan.** B. Faye © Cirad

◀ **Photo fond de page, à gauche : vente de lait au Tchad.** Femmes d'éleveurs foulbé sur un marché, région d'Hadjer Lamis. M. Donna © IRD

◀ **Vignette haut : femmes se rendant à la pêche à proximité de Guéguéré, Sud Burkina Faso.** © M. Loireau, février 2019

◀ **Vignette bas : vendeuses de poissons séchés, Mali.** © M. Loireau

◀ **Ci-contre à droite : potière au Burkina Faso.** © I. Droy

→ ZOOM | Des droits complexes sur les ressources dans les sociétés lignagères

Dans les différentes sociétés, y compris dans celles où la matrilinéarité reste présente dans la transmission des terres (comme dans les ethnies du groupe Akan, présentes au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin), **la patrilocalité domine et le pouvoir social et politique reste dévolu aux hommes**. Les inégalités intrafamiliales reposent sur la prééminence de ce pouvoir de décision des hommes/aînés, bénéficiant de droits d'accès privilégiés aux ressources, et de contrôle de celles-ci, en laissant des marges de manœuvre assez réduites aux femmes et aux cadets, même si on observe des variations importantes selon les contextes et les sociétés.

Comme l'ont montré de nombreux travaux, dans cette organisation, **les femmes n'ont pas le contrôle sur le foncier, sauf dans des situations particulières d'individualisation des droits de propriété par achat de terres ou héritage**. Cependant, elles peuvent disposer d'un accès à certains champs pour leurs propres cultures au sein du domaine familial ou **lignager** du mari ; ces droits sont limités à un usage temporaire et dépendent de leur statut matrimonial. **Séparation ou veuvage sont donc synonymes de précarisation foncière**.

Pour plus d'informations : Colin, 2004 ; Hillenkamp, 2011 ; Hallward-Driemeier et Hasan, 2012.



▲ **Arganeraies du Maroc.** Bergère et son troupeau de chèvres dans un champ d'arganiers. L'arganier sert aussi de pâturage et assure le fourrage d'environ 2 millions de ruminants. G. Michon © IRD

L'organisation familiale de production et de consommation est souvent complexe, avec des sphères qui ne se recouvrent que partiellement : unité de production, unité de résidence et « cuisines » parfois séparées. Il n'est pas possible d'y appliquer un modèle (tout à fait théorique) de ménage unitaire et égalitaire avec une mise en commun des ressources et une répartition en fonction des besoins de chacun. En effet, **les formes de répartition des ressources, des obligations et du pouvoir de décision sont plus complexes avec de grandes variations selon les aires culturelles, s'éloignant parfois très fortement du modèle unitaire, avec souvent une séparation des budgets**.

L'analyse des activités et de la répartition des rôles et obligations (gestion des greniers, alimentation des enfants, paiement des frais de scolarité et de santé) ainsi que leurs évolutions dans un contexte sociodémographique et écologique contraignant, expliquent partiellement les raisons de l'insécurité alimentaire aux côtés d'autres facteurs socio-économiques à différentes échelles (marchés, politiques agricoles, insécurité…).

De plus, il y a souvent des écarts plus ou moins importants entre les normes sociales telles qu'elles sont énoncées par les représentants des communautés et les individus eux-mêmes, et leur mise en œuvre concrète. Ces décalages varient en fonction des évolutions socio-économiques et des négociations entre mari et épouse(s) qui ont lieu hors de la scène sociale.



◀ **Examen d'un nouveau-né le lendemain de sa naissance, Bénin.** N. Fievet © IRD

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, GENRE ET PRESSION SUR LES RESSOURCES : DES LIENS FORTS

2000-2015 : un bilan mitigé des OMD pour les zones sèches

Dès 2000, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a défini huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), pour une période de 15 ans. Ceux-ci visaient à échéance 2015, la réduction de moitié de la pauvreté dans le monde, la diminution de la mortalité infantile et maternelle, le recul de la faim et des maladies (VIH/sida, paludisme…), la baisse de moitié de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et le développement de l'assainissement, la protection de l'environnement ou encore la création d'un partenariat mondial pour le développement. L'objectif 3 était dédié à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, comme une condition nécessaire du développement. La concentration des efforts sur des objectifs précis a fourni des résultats significatifs dans certains domaines, comme la réduction de la mortalité infantile.

En ce qui concerne les zones sèches, le bilan des OMD présenté en 2015 est nuancé (Nations Unies, 2015). L'extrême pauvreté y a été réduite mais la grande majorité de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté. **La diminution des inégalités de genre est très variable selon les domaines et selon les pays**. Les progrès ont été importants dans l'accès à l'éducation primaire, avec une forte progression de l'accès des filles à l'école. Dans quelques pays, la participation des femmes à la vie politique s'est améliorée de façon significative comme, par exemple, au Sénégal, où l'Assemblée nationale est presque paritaire depuis une loi de 2012.

En dehors des zones de conflit, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a été significativement réduite. Par contre, d'après le rapport de l'UNICEF « Le nouveau visage de la malnutrition » (2019), un enfant sur trois dans le monde ne grandit pas bien en raison de la malnutrition (dénutrition, faim insoupçonnée et surpoids). La malnutrition chronique infantile (retard de croissance) est toujours très élevée, voire s'est aggravée dans certains pays africains en particulier en milieu rural. La « faim invisible » ou faim cachée, qui provient d'une alimentation inadaptée et de carences en vitamines et micronutriments, est particulièrement forte en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud (IFPRI, 2014 ; Grebmer *et al.*, 2014 ; UNICEF, 2019), affectant souvent plus du tiers des enfants de moins de 5 ans avec des conséquences parfois irréversibles en matière de développement physique et cognitif. **Les causes de la malnutrition chronique sont multifactorielles, mais les liens entre la pauvreté, le faible niveau de formation des femmes et leur manque d'autonomie avec la prévalence de la malnutrition infantile sont démontrés** (Lemke et Bellows, 2016). Le contexte de l'insécurité alimentaire est certes souvent lié aux catastrophes naturelles (inondations, cyclones, sécheresses) qui affectent la production agricole mais **aussi aux conflits qui sont à l'origine de crises alimentaires (FSIN, 2019) qui affectent particulièrement les femmes et les enfants.**



▲ **Préparation d'un ragout de niébé, Sénégal.** T. Chevallier © IRD

▼ **L'amélioration du premier aliment de sevrage : une nécessité pour prévenir la malnutrition chez le jeune enfant.** B. Maire © IRD



La santé reproductive des femmes s'est améliorée avec la réduction de la mortalité maternelle grâce à l'amélioration des structures sanitaires. Mais les droits de la personne restent largement ignorés dans certaines sociétés, surtout en Afrique de l'Ouest (Guinée, Mali) et de l'Est (Somalie, Érythrée ou Soudan), où le taux des mutilations génitales féminines baisse peu, avec de graves conséquences sur la santé physique et psychologique des femmes*. **L'accès aux moyens de contrôle des naissances reste souvent insuffisant ; les pressions sociales (mari ou famille) et religieuses contrecarrent la progression dans ce domaine et vont souvent à l'encontre du droit des femmes à disposer de leur propre corps. De plus, les mariages et grossesses précoces restent fréquents, même si les modèles familiaux évoluent rapidement** (Antoine et Marcoux, 2014).

Or, **en zones sèches, où les ressources naturelles sont fragiles, il est particulièrement urgent de ne plus éluder la question démographique.** Par exemple, au Niger, la population est passée de 7 millions d'habitants en 1988 à 20,6 millions en 2017 d'après l'Institut national de la statistique (INS, Niamey). Le pays reste très rural, à 80 %, avec des systèmes d'activités étroitement liés aux ressources pastorales et agro-pastorales. Avec un indice de fécondité qui dépasse toujours 7 enfants par femme et avec une population jeune (dont plus de la moitié est âgée de moins de 15 ans), le Niger est confronté à la fois à la problématique de la gestion durable des ressources face à une pression anthropique élevée et à celle de l'emploi des jeunes pour lesquels les perspectives sont sombres**. **La question démographique est certes complexe, mais elle recoupe étroitement celle du statut des femmes : les crispations qu'on a pu observer**

* Pour les statistiques de prévalence des différentes formes de mutilations génitales féminines, voir les sites de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) : www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/prevalence/fr/ ; www.unfpa.org

** Pour plus de détails par pays, voir le site du FNUAP : www.unfpa.org/fr/data/world-population/



▲ **Apprenties en uniforme, dans un atelier de couture. Togo.** P. Rheault © IRD



◀ **Étudiantes nigériennes de l'université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM) en tenue de soutenance de master en agronomie.** De gauche à droite, Rahilatou Moussa Tchoffo, major de promotion, Zouera Bomborou, puis Rachida Moussa, 2e de sa promotion. Rahilatou et Rachida devraient entamer des thèses sur l'eau. Maradi, Niger. © M. Loireau, janvier 2019

▼ **Campagne préventive de santé publique. Affiche de sensibilisation à la lutte contre l'excision, Burkina Faso.** M.-N. Favier © IRD



dans plusieurs pays, comme au Mali en 2009 autour de la révision du Code de la famille, révèlent la puissance, voire la résurgence, des mouvements conservateurs s'opposant à l'égalité des droits entre femmes et hommes, avec un maintien des femmes dans un statut de mineure sociale.



2016-2030 : un ODD dédié aux femmes

L'ONU a ensuite fixé, pour la période 2016-2030, dix-sept Objectifs de développement durable (ODD) en remplacement des OMD. Les ODD ont une vocation universelle et une dimension politique plus importante.

Chaque ODD est décliné en cibles à mettre en œuvre d'ici 2030. **L'ODD 5 a été spécialement dédié à la question des inégalités entre femmes et hommes*** :** **« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »**. Des cibles visant l'égalité de genre sont déclinées dans d'autres ODD comme celui sur la santé : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (ODD 3) et celui sur l'éducation « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD 4).

Ce qui concerne la lutte contre la désertification relève de l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». **La difficulté dans la mise en œuvre des actions est de bien croiser ces objectifs, c'est-à-dire de mener des actions pour préserver ou restaurer l'environnement tout en veillant à l'égalité des genres**.

*** Pour des raisons politiques, il n'y a pas eu d'accord sur l'utilisation du terme de genre pour désigner les rôles socialement construits dans les ODD.



◀ **Doctorante nigérienne, Khadidia Yéro Souley, sur l'évolution de l'occupation des sols dans l'ouest du Niger : influence sur le cycle de l'eau.** Elle travaille aujourd'hui à AGRHYMET et en tant qu'expert dans des projets de gestion durable des terres et d'évaluation des interventions de restauration des terres. © Maud Loireau, 2010

▼ **Affiche encourageant l'éducation des filles au Bénin.** C. Lissalde © IRD



Les mutations sociales et environnementales : des impacts différenciés selon le genre

Du fait de leurs rôles différents dans la production agricole et la gestion des ressources, la dégradation des terres n'affecte pas de la même façon les activités et les conditions de vie des femmes et des hommes. Dans les zones étudiées dans ce dossier, la désertification intervient sur des sociétés dont la vulnérabilité est liée à des facteurs multiples, d'origine économique, sociale, politique ou sécuritaire, qui interagissent pour créer ce qu'on peut appeler un « syndrome de vulnérabilité »* lié au changement global.

PRESSION FONCIÈRE ET CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Avec la pression foncière et démographique accrue ainsi qu'une individualisation et une marchandisation du domaine foncier qui se substituent à la gestion **lignagère** des terres, les droits d'usage les plus précaires sur la terre sont parfois les premiers à disparaître ; **ce sont les femmes et les jeunes qui se trouvent alors privés de l'accès au foncier, et donc à une des principales ressources productives en milieu rural** (Verschuur, 2011 ; Monimart, 2011).

En bouleversant les règles foncières locales, les politiques publiques en la matière (immatriculation, sécurisation) peuvent, dans certains cas, entrer en contradiction avec les formes de gestion intrafamiliale des ressources foncières et provoquer des tensions au sein des familles. D'autant plus que les **structures familiales** sont elles-mêmes soumises à des bouleversements importants depuis plusieurs décennies, avec une diversification des modèles et une hausse de la part des ménages monoparentaux dirigés par des femmes (Barou, 2017). **En milieu rural, cette insécurité des droits d'accès au foncier est une des raisons de la paupérisation des femmes, associée à d'autres inégalités de droits, qu'ils soient coutumiers ou entérinés dans la législation**, comme par exemple le code de la famille dont l'application est souvent variable.

La pression foncière vient aussi de l'extérieur : depuis quelques années, plusieurs gouvernements de pays pauvres en zones arides ont accepté le principe de l'acquisition de grandes surfaces de terres agricoles par des groupes financiers ou industriels étrangers,

* L'approche par les syndromes (Lüdeke *et al.*, 2004) permet de joindre par une approche synergique, différentes échelles de vulnérabilité, allant de la vulnérabilité individuelle (personnes, ménages) à celle de certains groupes sociaux, puis à celle d'un territoire ou d'un pays, ce qui permet de définir un profil de vulnérabilité caractéristique.



▼ **Femmes et enfants tamisant la terre extraite par les hommes dans une mine d'or aujourd'hui abandonnée, dans l'espoir d'en extraire encore de la poussière d'or, commune de Bondigui, Sud du Burkina Faso.**
© Maud Loireau, 2019

→ EXEMPLE | Perte d'accès au foncier et déféminisation de l'agriculture au Niger

Dans le sud du Niger, à proximité de Maradi, dans une région densément peuplée où la pression foncière est forte avec des crises de subsistance récurrentes, **la déféminisation de l'agriculture est en cours par la claustration des femmes sous la pression d'un islam radical. Ce nouvel ordre social a été utilisé pour faire sortir les femmes de l'activité agricole en les excluant de l'accès au foncier. Cette perte d'autonomie et de ressources a aggravé la paupérisation des femmes, dont les charges et les obligations sociales demeurent** : la diversification vers d'autres activités est limitée, et les hommes ne sont pour la plupart pas en mesure d'assurer les besoins de base (alimentaires et non-alimentaires) de leur famille ; la situation sociale est particulièrement critique puisque, dans cette partie du Niger, près de la moitié des enfants de moins de 5 ans souffre de malnutrition chronique.



▲ **Jour de fête à Sina kwara, Niger.** M.L. Sabrié © IRD

Pour contrer cette tendance, certains projets travaillent avec des associations et des imams pour avoir recours au droit musulman, ce qui a permis, dans certains cas, d'éviter cette perte d'usufruit du foncier pour les femmes en les incluant dans les successions (ce que ne prévoient pas les règles lignagères). Même si la répartition est inégalitaire entre garçons et filles, cela permet au moins à ces dernières d'avoir un accès sécurisé à un minimum de terre.

Pour plus d'informations : Diarra et Monimart, 2006.

comme, par exemple, au Mali, en Éthiopie ou au Soudan pour n'en citer que quelques-uns** (Nicolas, 2014). De nombreux débats alimentent cette question et, en particulier, l'impact de la réduction de l'espace foncier disponible sur l'agriculture familiale et/ou l'élevage. Les conséquences sur les droits des femmes sont tout aussi négatives, puisqu'ils sont généralement les moins **sécurisés. De plus, les femmes sont souvent exclues des négociations sur les « compensations » liées aux transferts fonciers et se trouvent ainsi lésées.**

** Voir le site de *Land Matrix initiative* qui suit les investissements fonciers à grande échelle dans le monde : http://landmatrix.org

→ ZOOM | L'accès à l'eau agricole, un droit économique reconnu mais peu respecté

Dans plusieurs pays, comme au Niger, l'égalité des droits économiques des femmes et des hommes est inscrite dans la législation nationale. Cependant, dans la pratique, ces droits sont souvent mal respectés comme l'accès à l'eau agricole (l'eau d'irrigation), qui est essentiel en zones arides. À travers l'exemple de deux périmètres irrigués rizicoles au Niger, une étude montre **les mécanismes de marginalisation, voire d'exclusion, des femmes au foncier et à l'eau agricole, malgré une priorité réaffirmée de l'importance de la prise en compte du genre pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.**

Dans un premier temps, l'accès des femmes aux parcelles aménagées est, de fait, très difficile, car les chefs de ménage hommes sont privilégiés. Ensuite, pour les quelques femmes qui ont une parcelle, l'accès à l'eau est particulièrement contraignant sur les périmètres ayant des problèmes techniques et organisationnels, là où il faut irriguer la nuit et surveiller les tours d'eau dans un rapport de force avec les voisins. Par ailleurs, les difficultés d'accès à la main d'œuvre et aux intrants les pénalisent et les marges réalisées sont très faibles. Enfin, malgré l'interdiction de transmission ou de vente, les parcelles se transmettent dans la famille entre hommes, en excluant les femmes de l'héritage, selon des règles coutumières contraires à la législation en vigueur.

D'après Alou *et al.*, 2015.
Pour plus d'informations sur les conséquences des discriminations de genre sur l'agriculture familiale : Hiilenkamp, 2011 ; Croppenstedt *et al.*, 2013 ; Guétat *et al.*, 2014.



▲ **Système d'irrigation en Tunisie.** La technique de l'irrigation gravitaire consiste à arroser les cultures en faisant ruisseler l'eau à la surface du sol. J. Champion © IRD



▲ **Travail agricole dans la vallée de l'Aït Bouguemez au Maroc.** Pour la majorité des habitants de cette vallée, les produits de l'agriculture irriguée (céréales et fourrage) sont destinés à l'alimentation des familles. L. Auclair © IRD

UNE DIMINUTION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES POUR LES FEMMES

Une autre conséquence de la pression foncière est la réduction des jachères (en superficie et en durée) et des espaces non cultivés (« brousse »), dans lesquels les femmes pratiquent des activités de cueillette de fruits, plantes, écorces ou racines qui rentrent dans les préparations alimentaires (y compris durant la **soudure**) ou dans la pharmacopée et qui sont parfois vendus. Luxereau (2003, p.78) souligne que « lorsque les activités de cueillette et de ramassage sont effectuées par des populations sédentaires, elles sont souvent considérées comme des activités de production essentiellement féminines et marginales vis-à-vis de la céréaliculture mais qui acquièrent une importance primordiale en période de disette ». **Mais avec les changements écologiques et sociaux, les femmes ne sont plus seules à s'intéresser à ces plantes et les chefs de ménage hommes se mettent aussi à leur cueillette avec un objectif de commercialisation.**

Dans une étude menée au sud-ouest du Burkina Faso, Fourgeau (2002) souligne les conséquences de la réduction des jachères sur les activités des femmes. **Avec la perte des ressources de cueillette dans les espaces non cultivés, les femmes doivent trouver de nouvelles activités pour assumer leurs responsabilités au sein de la famille** (fourniture de condiments ou participation à certaines dépenses monétaires). Par ailleurs, on constate aussi une diminution de la diversité des plantes cultivées (diversité des cultures, jardins maraîchers, mils, etc.) par la transformation des systèmes de production. L'introduction de semences issues de la recherche agronomique, avec une homogénéisation génétique et la perte de certaines caractéristiques comme le photopériodisme (pour les mils/sorghos), a un impact négatif sur la sécurité alimentaire des familles, sur les plans quantitatif et de la diversité de l'alimentation.



→ ZOOM | La situation particulière des oasis : des ressources et des savoirs à protéger

Si les systèmes oasiens sont variés, tous dépendent de l'accès à l'eau souterraine dans des zones particulièrement arides. Ces milieux sont souvent affectés par la désertification, tant en raison des changements environnementaux globaux que des modes d'exploitation qui altèrent la ressource en eau. Or, l'économie rurale des oasis du Sahara repose sur une agriculture familiale diversifiée où le palmier dattier tient une place importante. De nombreuses activités de transformation des produits de l'oasis sont menées par les femmes, mais la baisse des ressources, dans un contexte de forte croissance démographique et de changement des modes de consommation rendant ces produits moins attractifs, entraîne une paupérisation de la population affectant particulièrement les femmes qui sont moins mobiles que les hommes. Dans plusieurs oasis, comme à Figuig au Maroc, des actions d'appui aux activités artisanales comme le tissage (organisation de la commercialisation par des foires ou de nouveaux circuits) permettent de revaloriser les techniques qui mobilisent des savoirs anciens, alliant amélioration des revenus et valorisation de l'identité culturelle. **La création d'indications géographiques pour ces productions locales, respectueuses d'un savoir-faire, permet de soutenir, par les débouchés commerciaux et les prix, une démarche de valorisation et de conservation de la diversité biologique et culturelle de ces espaces menacés par la mondialisation.**

Pour plus d'informations :
Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), association qui appuie les acteurs locaux du développement en zones arides, notamment oasiennes, sur la lutte contre la désertification : www.cariassociation.org
Sur les indications géographiques : AFD/FFEM, 2010.



▼ **Coopérative des femmes à Zammour : tri de l'orge. Tunisie.**
C. Lamontagne© IRD

◀ **Conditionnement de produits issus d'une oasis en Tunisie.**
© M. Loireau

LES MIGRATIONS : DES BOULEVERSEMENTS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Dans de nombreux pays des zones sèches, notamment sahélo-soudaniens, les dynamiques migratoires sont anciennes et les revenus actuels engendrés par cette mobilité sont d'un poids très significatif dans les économies nationales. L'attention s'est souvent focalisée sur les migrations de longue durée et, plus spécialement, celles à destination de l'Europe ou les migrations de colonisation agricole, comme celles des Mossi à l'intérieur du Burkina Faso, vers des zones nouvellement mises en culture ou vers les pays voisins (Sautter, 1980).

Les migrations de courte durée, qu'on appelle aussi migrations temporaires (entre 3 et 6 mois), sont aussi très répandues en milieu rural sahélo-soudanien. Elles font partie intégrante du système d'activités (notamment depuis la colonisation et la nécessité de trouver de l'argent pour payer l'impôt). Elles sont liées au calendrier agricole : durant la saison sèche, après les récoltes, beaucoup d'hommes quittent les villages plusieurs mois pour trouver du travail, **ce qui place les femmes dans un rôle central avec des responsabilités accrues dans la famille (subsistance, soins aux enfants et aux personnes âgées)**. Ces migrants temporaires peuvent chercher une activité en ville ou aller dans les pays voisins selon des circuits plus ou moins balisés, c'est-à-dire avec des relais sur place. Ils reviennent pour les travaux agricoles qui démarrent à la saison des pluies. Ces migrations permettent de compléter les revenus dans un contexte où les possibilités de diversification des activités sur place sont assez réduites et où les activités agricoles et agropastorales sont soumises à de fortes variations en raison des aléas climatiques, des chocs économiques et sécuritaires (Lallou et Delaunay, 2015). **La dégradation de l'environnement, qui entraîne la perte des moyens de subsistance, accroît la pression sur les dynamiques migratoires.**

Désormais, dans de nombreuses régions, les migrations temporaires sont aussi un moyen pour des femmes, mariées ou non, de mener une activité rémunérée, souvent en ville, afin de contribuer aux dépenses familiales ou de constituer le trousseau pour les jeunes filles. **La féminisation des migrations s'observe aussi bien dans le cas des migrations de courte durée que de longue durée ou internationales.**

→ ZOOM | Migrations et vulnérabilité

Au Niger, à Dantiandou, même si les migrations des hommes sont anciennes, elles ont pris ces dernières décennies une ampleur inégalée du fait de la croissance démographique, de la saturation des terroirs ainsi que des crises alimentaires successives. La diminution observée des réserves alimentaires d'une année sur l'autre a plusieurs causes : outre les fluctuations de la production liées aux aléas climatiques, il y a le problème de la dégradation de la fertilité des sols, les ventes de plus en plus précoces ou encore le gage d'une partie de la récolte pour rembourser les dettes contractées lors de la précédente **soudure**.

Dans ces conditions, c'est parfois la majorité des hommes actifs d'une communauté villageoise qui se déplace. La crise de l'agriculture au Niger impose désormais la mobilité temporaire de la plupart des hommes, et plus seulement des célibataires, car la recherche de revenus à l'extérieur s'impose à tous. La plupart font du petit commerce, activité qui nécessite un fonds de démarrage et il est courant de vendre du mil ou des petits ruminants pour financer le départ. Mais, dans un contexte de grande précarité financière et alimentaire des familles, cet engagement des actifs est risqué. D'autant plus que le contexte de la migration a aussi changé avec les troubles politiques et sécuritaires affectant les pays de destination. Or, pendant plus de six mois, les femmes, les enfants et les personnes âgées sont laissés sur l'exploitation. Ils devront faire face à la soudure de plus en plus précoce en raison de la faiblesse des réserves alimentaires issues de la production familiale ; il n'est pas rare que les hommes ne reviennent pas à temps pour les premiers travaux de la saison, particulièrement éprouvants physiquement comme les labours. **La recherche de revenus par la migration se paie au prix d'une vulnérabilité accrue de la famille et d'impacts importants sur les systèmes d'activités locaux.**

D'après Bidou et Droy, 2017.
Pour plus d'informations : Mounkaïla, 2002 ; Hesse *et al.*, 2013.



▼ **Migrants. Niger. Voyageurs (probablement des migrants journaliers) sur la route reliant Baado et Illela.** F. Boyer © IRD

DES JEUX D'ACTEURS AUTOUR DES CHANGEMENTS DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Les interventions de développement sont aussi un facteur important de transformation des relations de genre. Les exemples sont nombreux où des projets de développement, « aveugles » à la question du genre, ont contribué à la perte d'autonomie des femmes. Mais, les jeux d'acteurs sont parfois complexes et la capacité des femmes à développer des stratégies pour faire face à des changements de situation dans la gestion des ressources se révèle étonnante, comme le montre l'exemple ci-dessous d'un projet de production de jatropha en milieu paysan au Mali, destiné à fournir des carburants pour les moulins ou les groupes électrogènes dans les villages.

→ EXEMPLE | À qui profite le jatropha ? Un projet de développement d'une filière courte d'agrocarburant pour réduire la précarité énergétique au Mali

À partir de 2005, les liens entre l'accès à l'énergie et les questions de développement (amélioration des conditions de vie grâce à l'accès à l'électricité et au développement économique) ont suscité beaucoup de réflexions, notamment avec la possibilité de substitution des carburants fossiles par des carburants alternatifs — agrocarburants notamment — accessibles en zone rurale. Les engagements pris à l'échelle de l'Union européenne pour leur intégration au sein du secteur du transport ont ainsi contribué à l'époque à un fort engouement pour les agrocarburants. À l'échelle des pays en développement, il y eut beaucoup d'annonces de projets de production de gasoil d'origine végétale ou d'éthanol sur la base du développement de grandes cultures, en général selon un modèle agroindustriel, avec un intérêt particulier pour le jatropha (*Jatropha curcas*) qui est un arbuste fournissant des graines oléagineuses non comestibles. Or, le bilan économique des plantations à grande échelle de cet arbuste, qualifié un temps d'une réputation « d'or vert », a été plutôt décevant et il n'y a eu que peu de plantations mono-spécifiques, limitant ainsi les effets d'accaparement des terres.

Dans le même temps, une réflexion a été engagée par les organisations non gouvernementales (ONG) sur la possibilité de développer au niveau des exploitations familiales des agrocarburants en filière courte afin de réduire la précarité énergétique en zone rurale. Ainsi, dans la zone cotonnière du Mali, les producteurs de coton ont saisi l'opportunité offerte par les promoteurs de jatropha, avec la perspective d'obtenir une production d'huile-carburant capable de remplacer le gasoil dans certains équipements ruraux (groupes électrogènes, moulins, etc.). Dans cette région, le jatropha était déjà présent, notamment en haies dont l'installation avait été promue par la société cotonnière dans le cadre de la lutte antiérosive dans les années 1980. En pratique, les fruits étaient peu valorisés car toxiques. À cette époque, les femmes pouvaient récolter les baies de jatropha librement, sans payer, en prévenant seulement les propriétaires. Certaines vieilles femmes en faisaient du savon pour l'usage de la famille, au prix du décorticage laborieux de chaque amande. Mais les besoins en savon de la famille étaient alors essentiellement couverts par la fabrication maison du savon de karité.

Les différents projets de promotion du jatropha ont fortement incité les producteurs à installer de nouveaux plants de jatropha issus des semences locales. Sur trois communes du bassin cotonnier, on est passé d'environ 55 milliers de plants avant l'arrivée des promoteurs en 2008 à plus de 420 milliers de plants en 2014. Beaucoup de plantations ont été disposées en haies autour de champs de culture. Les enquêtes réalisées dans le cadre du réseau JatroRef montrent que la perspective de revenus n'était pas la première motivation des producteurs. En effet, ils se sont intéressés tout d'abord au jatropha comme une réponse aux problématiques d'érosion des sols et d'insécurité foncière et ont beaucoup tenu compte de ces paramètres dans le choix des sites de plantation.



Dans la même période, les promoteurs ont commencé à acheter la graine de jatropha, entre 50 et 150 FCFA/kg. **Du fait de l'installation de plantations et de l'émergence d'un marché, les graines n'ont plus été en libre accès pour les femmes, les hommes s'étant approprié l'activité.** Néanmoins les femmes sont restées fortement mobilisées pour la récolte et le traitement post-récolte du jatropha comme le décapsulage, le tri et le vannage.

Parallèlement, le marché du karité s'est développé, les entreprises de transformation de karité de la région de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ont étendu leur zone d'approvisionnement jusque dans la région de Sikasso au Mali. Ceci a constitué une opportunité pour les femmes, la collecte et la commercialisation du karité étant des activités féminines. Dans plusieurs ménages, les femmes ont cherché à avoir plus de graines de jatropha pour satisfaire les besoins en savon du ménage et ainsi remplacer le karité disponible alors pour la vente. Ainsi, la technique de fabrication de savon à base de jatropha s'est largement diffusée entre 2008 et 2014 et certaines femmes achetaient des graines de jatropha entre 120 et 150 FCFA/kg.

Des enquêtes menées auprès de ménages pendant la campagne agricoles 2014 mettent en évidence que malgré la restriction d'accès aux graines de jatropha, les femmes peuvent en obtenir, soit en négociant directement avec le chef de famille comme rétribution de leur travail de récolte et post-récolte, soit en escamotant une partie des graines lors des travaux qu'elles effectuent dans les plantations de la famille, soit en faisant des arrangements avec des propriétaires de plantations. On estime qu'environ 30 % des graines reviennent finalement aux femmes, mais avec des situations contrastées en fonction de l'attitude du chef de ménage. Les femmes combinent ainsi deux objectifs : satisfaire les besoins en savon du ménage et avoir une source de revenus personnelle.

Toutefois, les plantations installées récemment sont moins productives qu'attendu et les promoteurs du jatropha peinent à s'approvisionner en matière première pour faire fonctionner les unités de transformation. Même si le gisement de graines disponibles sur le territoire est amené à progresser avec la maturité des plants, la perspective d'une filière locale d'agrocarburant à base de jatropha reste encore incertaine. Ces plantations rendent aussi d'autres services écosystémiques, comme la stabilisation des sols très exposés à l'érosion. Et si les femmes semblent avoir perdu la main sur cette ressource, en pratique, elles captent une part significative du gisement. **Conséquence inattendue : la valorisation des graines se jouera donc entre les promoteurs de la filière « huile de Jatropha » et les femmes…**

Pour plus d'informations : Iram, 2014
Réseau JatroRef : http://jatroref.iram-fr.org



▲ **Femmes du village de Nampena fabriquant du savon à partir des sédiments de jatropha.** 23 janvier 2014, inauguration de 2 unités de production d'huile végétale de jatropha pure à Yorosso et Koury, dans le sud-est du Mali. © GERES

◀ **Le jatropha, une source d'agrocarburant.** P. Zante © IRD

Les femmes mobilisées dans la lutte contre la dégradation des terres

La capacité d'action des femmes, que l'on constate dans les domaines économiques, se manifeste aussi dans les actions de lutte contre la dégradation des terres. Elles peuvent être orientées sur des activités *ex post* de restauration des terres ou *ex ante* de contribution au maintien de la biodiversité, comme la valorisation des produits de la forêt. Les femmes développent aussi des initiatives afin d'améliorer leurs conditions de vie et compenser les effets négatifs de la dégradation des terres.

LIMITER LA DÉFORESTATION EN RÉDUISANT LA CONSOMMATION DE BOIS DE CHAUFFE

Dans les zones tropicales arides, le bois est la principale source d'énergie domestique pour la cuisine et l'éclairage des populations rurales comme urbaines. Dans certaines zones, cela peut être source de dégradation forestière, voire de déforestation. Les données concernant le bois comme source d'énergie présentent un degré élevé d'incertitude en raison des difficultés de mesure du prélèvement (Ozer, 2004). Dans de nombreux pays, faute d'alternatives abordables pour l'essentiel des ménages (gaz ou électricité), les actions de lutte contre la déforestation sont menées dans deux directions. D'une part, la gestion de la ressource avec la création de marchés du bois régulés (Hautdidier *et al.*, 2004) ou de plantations dédiées à la production de bois-énergie ; d'autre part, la réduction de la consommation par l'utilisation de matériels de combustion plus économes, comme les foyers améliorés ou de produits alternatifs, comme les briquettes de résidus végétaux par exemple. Dans les deux cas, les femmes sont impliquées à des degrés divers.

En ce qui concerne la gestion de la ressource ligneuse, dans beaucoup de sociétés rurales, ce sont les femmes et leurs enfants qui sont chargés de collecter du bois de feu ; elles ramassent généralement du bois mort souvent de plus en plus loin de leur domicile, et le transportent à pied, ce qui est un travail long et pénible. Ce prélèvement n'est cependant pas toujours neutre sur le plan environnemental : dans de rares cas, comme dans le sud du Maroc, les femmes coupent les branches basses des arganiers pour former de grands tas de bois devant leur maison, ce qui est un signe de richesse, mais qui fragilise fortement les arbres.

▼ **Agroforêt en Ethiopie.** Affiche faisant la promotion d'une agroforêt, zone de production du café arabica. H De Foresta © IRD



Cependant, les femmes sont rarement décisionnaires de la coupe de bois sur des arbres vivants et de la fabrication de charbon de bois, que ce soit à partir de ressources ligneuses gérées et renouvelées ou, plus fréquemment, par prélèvement non maîtrisé. Or, les quantités prélevées sont souvent supérieures au renouvellement naturel de la forêt, ce qui constitue un des facteurs majeurs (et souvent le principal) de la déforestation en zones arides.

Pour ce qui est de la consommation, de nombreux travaux ont été entrepris depuis les années 1980 pour mettre au point et diffuser des foyers qui améliorent le rendement calorifique, permettant ainsi de diminuer la quantité de bois ou de charbon de bois consommée pour la cuisson des aliments ainsi que l'émission de fumées toxiques pouvant affecter la santé des femmes et des membres du ménage. Ces foyers permettent de faire des économies et ils s'intègrent assez facilement dans les usages locaux mais leur diffusion reste limitée en l'absence de politiques publiques incitatives. D'autres innovations, comme les fours solaires, ont aussi fait l'objet d'expérimentations mais ont plus de difficultés à s'insérer dans les pratiques domestiques.

Des alternatives au remplacement du bois ou du charbon de bois par du combustible issu de résidus végétaux sont prometteuses. Elles impliquent des associations locales, la recherche et des ONG, comme dans le cas du projet « Biocombustible au Burkina Faso » à Banfora (*cf.* ci-dessous).

→ EXEMPLE | Fabriquer du combustible à partir de résidus végétaux : une source de revenus pour les femmes et une action pour lutter contre la désertification

À Banfora au Burkina Faso, l'ONG Projets Solidaires a développé le projet « Biocombustible au Burkina Faso » qui associe des acteurs burkinabés (associations de femmes, artisans, centres de recherche) et français (ONG Projets solidaires, acteurs de la recherche). En complément de la fabrication et de la diffusion de foyers améliorés, des buchettes sont fabriquées à partir de résidus végétaux combustibles afin de remplacer le bois et le charbon de bois dans les cuisines. Dans cette région, les associations de femmes sont bien structurées, notamment autour de la transformation du karité. L'association Munyu des Femmes de la Comoé, partenaire du projet, rassemble 10 000 femmes.

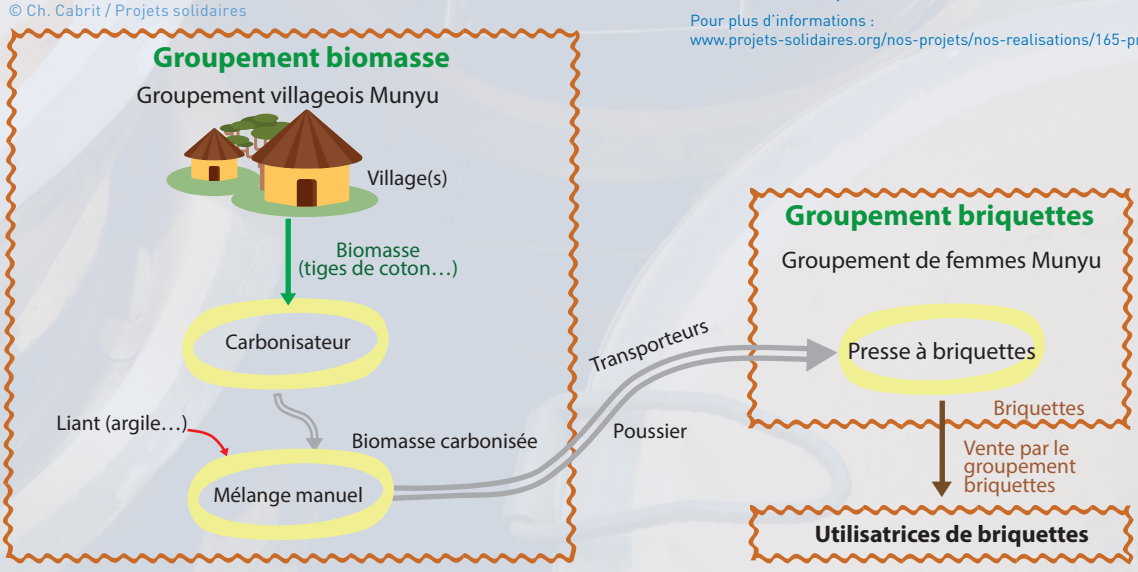
Le biocombustible est un mélange comprenant de la biomasse non utilisée pour d'autres usages (tiges de coton ou tourteau de karité par exemple), un liant (mélasse, gomme arabique, argile) et de l'eau. Il est réalisé selon un processus de fabrication comprenant le mélange, le pressage et le séchage. Deux filières sont mises en œuvre :

- la biomasse carbonisée (avec des tiges de coton notamment) pour la fabrication de briquettes destinées à remplacer le charbon de bois ;
- la biomasse non carbonisée (avec du tourteau de karité) pour faire des buchettes destinées à remplacer le bois.

En 2018, Projets solidaires a démarré un projet du même type au Sénégal en fabriquant du biocombustible à partir de résidus de coques d'arachide.

Pour plus d'informations :
www.projets-solidaires.org/nos-projets/nos-realisations/165-projet-bio-charbon

© Ch. Cabrit / Projets solidaires



▲ **Photo de fond : dépôt de foyers améliorés foyers utilisés pour la cuisine au bois ou au charbon, Sénégal.** S. Sviatoonoff © IRD

VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET MAINTENIR LA DIVERSITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME

Des projets innovants de valorisation de la biomasse végétale pour la fourniture de l'énergie sont en cours de montage comme le projet Jacigreen, au Burkina Faso. Mis en œuvre par une jeune ingénieure burkinabé, ce projet a pour objectif de produire de l'électricité à partir d'une plateforme de biométhanisation de la jacinthe d'eau, plante invasive répandue sur le fleuve Niger et néfaste pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. La collecte de la jacinthe fournit ainsi des revenus aux femmes. Leurs conditions de vie sont améliorées à la fois grâce à la production d'électricité et à la régulation de cette espèce invasive.

Améliorer la valorisation de ressources issues de la cueillette (fruits ou plantes) permet à la fois d'impliquer les femmes — car ces activités correspondent souvent à des tâches qu'elles assument traditionnellement — et protéger l'écosystème d'où ces ressources proviennent. C'est également un moyen pour acquérir et diffuser de nouvelles techniques de transformation et d'amélioration des produits : citons la fabrication du beurre de karité actuellement très recherché, ou celle de l'huile d'argan qui connaît aussi un grand succès à l'international. Ainsi, la protection, la valorisation et la régénération des parcs agroforestiers (parcs à arganier et parcs à karité) qui ont un rôle essentiel dans les services écosystémiques en zones arides, peuvent se faire à travers la valorisation économique de la collecte et de la transformation des fruits.

▶ **Fabrication de l'argan, Maroc.** Concassage des noix d'argan (pour en extraire l'amandon) dans une coopérative féminine. G. Michon © IRD

▼ **Valorisation des produits du terroir rural, Tunisie.** Coopérative des femmes à Zammour. Valorisation des produits de l'oasis (orge, figues séchées, fèves, pois-chiches, semences, miel...). Les produits sont destinés au marché local mais aussi aux visiteurs et aux touristes de passage. Ces femmes se déplacent régulièrement sur des foires nationales afin de faire connaître leurs produits. C. Lamontagne © IRD





→ EXEMPLE | **Valoriser les produits forestiers et former les femmes : la distillation des plantes aromatiques en Tunisie**

La région de Takrouna (gouvernorat du Kef), dans le nord-ouest de la Tunisie, est une zone forestière au relief accidenté, soumise à une forte érosion. Ses ressources naturelles ne sont pas toujours valorisées et exploitées de manière durable et optimale au plan économique par les populations locales.





▲ **Gauche. Démonstration de la coupe de plante.** © Hafidha Khadraoui
▲ **Droite. Pesée des plantes et remplissage de « lambic ».** © Hafidha Khadraoui

Depuis 1985, la Fondation El Kef pour le développement régional mène des actions pour le développement socio-économique local et l'amélioration des conditions de vie (électrification, aménagement de pistes, amélioration de l'habitat, etc.). Plusieurs actions sont menées spécifiquement pour soutenir les activités des femmes, dont la situation est vulnérable.

Dans cette région, la récolte de romarin, de lentisque et de menthe sauvage est une activité traditionnelle des femmes. Depuis 2009, un projet appuie la valorisation de ces produits à travers la distillation d'huile essentielle de romarin et de lentisque, ce qui permet d'améliorer la chaîne de valeur.

Une première formation pratique porte sur la gestion de la ressource : technique de prélèvement, choix des plantes en fonction de leur état de développement, techniques pour prélever sans altérer l'environnement.

La distillation, qui est réalisée dans le Centre de développement communautaire sur place, nécessite un savoir-faire technique. Grace à une formation, une quarantaine de femmes maîtrisent depuis quelques années les processus nécessaires pour obtenir des produits certifiés. Outre le romarin, les femmes distillent aussi la lavande, introduit et planté dans la zone, ce qui diversifie les activités de l'atelier et limite la pression sur les ressources naturelles locales.

▼ **Le centre communautaire, un lieu de formation et de dynamique communautaire : système de gestion d'eau et création des jardins familiaux.** © Hafidha Khadraoui





Les techniques pédagogiques innovantes mobilisées pour ces formations ont créé une demande pour intervenir dans d'autres domaines, principalement la mise en place de jardins familiaux, grâce à un système de collecte d'eau de pluie, permettant la création d'emplois sur place et limitant l'exode rural. De plus, des travaux de conservation des eaux et du sol sont introduits dans la zone pour diminuer l'érosion, protéger la dégradation du sol et impliquer toute la population dans la protection environnementale.

Cette forme d'exploitation des ressources forestières permet aux populations d'être impliquées dans la protection du milieu ; le niveau de technicité nécessaire à la distillation et le travail au sein de Groupement de Développement Agricole de Takrouna permettent aux femmes d'améliorer leur situation économique et leur *empowerment*.

Le programme de développement de Takrouna est réalisé par plusieurs partenaires nationaux et étrangers.

D'après Khadraoui Hafidha, Directrice des programmes, Fondation El Kef pour le développement régional, le Kef, Tunisie.



▲ **Travaux de conservation des eaux et du sol.** © Hafidha Khadraoui

APPUYER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES AUTOUR DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

La croissance urbaine est observée dans tous les pays, certes à des rythmes différents, mais partout elle conduit à la mise en place de nouveaux circuits d'approvisionnement en denrées alimentaires. **L'appui aux filières de production émanant de l'agriculture familiale est un moyen de soutenir des dynamiques territoriales, de valoriser des savoirs et des pratiques et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.** Dans les zones arides, les systèmes pastoraux permettent d'entretenir et de valoriser le paysage tout en contribuant à l'approvisionnement en lait et en viande des populations urbaines.



▲ **Point de vente de produits laitiers de Mme Bah (à base de lait local et de poudre de lait importée) à Sikasso, Mali.** © Christophe Rigourd / Iram

→ EXEMPLE | La place des femmes dans les mini-laiteries de Nariindu au Niger

Les femmes sont les premières concernées par les évolutions des filières de lait locales dont le développement représente pour elles à la fois des opportunités, mais aussi une menace de perte de contrôle avec le risque, pour elles, d'être marginalisées, voire évincées de ces filières.

Dans les unités familiales pastorales, l'organisation du travail est encore caractérisée par une division sexuelle des tâches très marquée, mais qui évolue selon les contextes. Traditionnellement, les hommes assuraient la conduite, le gardiennage, l'abreuvement, les soins et la vente du bétail, alors que les femmes avaient la maîtrise exclusive du lait (consommation, transformation, vente dans le voisinage et sur les marchés…) qui constitue une ressource clé pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et contribue à leur autonomie. Les femmes sont depuis longtemps très impliquées dans les filières de lait locales, dont elles tirent des revenus importants et réguliers, ce qui participe à leur autonomie financière.

L'augmentation de la demande urbaine a entraîné une mise en place de réseaux de collecte et de distribution et une réorganisation des systèmes d'élevage fortement affaiblis par les grandes sécheresses. Ainsi au Niger, ceux-ci s'organisent aujourd'hui selon deux modalités :
1. Un système extensif traditionnel avec des troupeaux d'une taille maximale d'une quarantaine de têtes dont une partie reste en périphérie de Niamey et l'autre partie part en transhumance.
2. Un système semi-intensif aux alentours de Niamey pour la production laitière avec complémentation alimentaire en son et fourrage.

En parallèle, dans les années 1970, les sociétés entreprises d'État comme OLANI (Office du lait du Niger) ont été créées pour promouvoir la production locale de lait et garantir la sécurité alimentaire des enfants et des familles en ville dans un contexte de développement de l'aide alimentaire avec l'appui du Programme alimentaire mondial, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de la Banque Mondiale. Dans les années 1980, la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel a conduit à privatiser la majorité des laiteries gouvernementales revendues ou cédées à des investisseurs privés. Mais ces derniers ont échoué dans la collecte du lait local et, pour faire face à la concurrence, ont recouru massivement à l'importation de poudre de lait. Dans les années 1990, un modèle plus modeste a été promu avec le développement de petites unités artisanales, comme les mini-laiteries, soutenu par la FAO et mis en œuvre par des ONG. La crise de 2007-2008, marquée par la hausse des prix agricoles sur le marché mondial, a constitué un contexte favorable au développement des filières de lait locales au détriment de la poudre de lait importée.



▲ **Session d'alphabétisation fonctionnelle auprès de femmes impliquées dans la filière de lait local à Niamey.** C'est l'une des activités du projet Nariindu pour sécuriser la place des femmes dans la filière. © Projet Nariindu / Iram – Karkara

Différents projets d'appui à la sécurité alimentaire de la population de Niamey ont démarré dans ce contexte : le Programme de sécurisation de l'élevage et de l'agriculture péri-urbaine (2006-2008) suivi des Projets Nariindu 1 (2012-2017) et Nariindu 2 (2017-2019). L'objectif général de ces projets était d'améliorer l'approvisionnement en lait local des centres

▲ **Motif de fond : partage des tâches sur la filière lait au Mali, une représentation un peu dépassée ?** (Mini-laiterie ex-Danaya Nono Koutiala, Mali). © Christophe Rigourd / Iram



▲ **Production de yaourt par la coopérative de femmes de Yanfolila, Mali.** Bien qu'il y ait certainement un peu de mise en scène liée à notre visite sur cette photo, les femmes semblent en général plus sensibilisées aux problèmes d'hygiène que les hommes dans les mini-laiteries. Une amélioration des pratiques d'hygiène reste cependant nécessaire (pour les femmes et les hommes) et permettra de rallonger la durée de conservation des produits laitiers. © Christophe Rigourd / Iram

urbains au profit des petits éleveurs périurbains à travers la mise en place de centres de collecte gérés par les éleveurs, permettant la commercialisation de 4 000 litres de lait par jour (objectif pour Nariindu 2) ainsi que l'approvisionnement des éleveurs en aliments complémentaires pour le bétail. Ces centres de collecte, en générant un revenu régulier appréciable, pouvaient faire perdre aux femmes le contrôle de la filière lait. Aussi, les projets ont envisagé des modes de compensation afin qu'elles aient des revenus à travers la création d'activités rémunératrices avec l'appui des institutions de microfinance.

L'analyse de terrain met en évidence des situations très contrastées selon les centres de collecte, les villages et les ménages. À Hamdallaye, dans le plus ancien centre de collecte, les éleveuses n'ont plus, depuis longtemps, d'accès direct au lait cru et sont obligées de l'acheter aux hommes. À Kollo, un nombre significatif d'éleveuses ont encore un accès direct au lait cru, probablement grâce aux démarches du projet Narindu 1. Sur le bassin de collecte du centre prévu à Namaro, les éleveuses entendent, pour leur part, conserver leur accès direct au lait cru. Des actions sont proposées pour les soutenir dans leur projet comme, par exemple :

- la sensibilisation avec l'ensemble des éleveurs sur les enjeux du genre et de la nutrition ;
- l'implication et le renforcement des groupements d'éleveuses dans la gestion du centre de collecte et leur mise en relation avec les institutions de microfinance ;
- la création au niveau du centre de collecte d'une unité de transformation en lait caillé gérée par les éleveuses ;
- l'implication des éleveuses dans le choix des collecteurs villageois de lait qui jouent un rôle clé dans la circulation de l'information, la collecte du lait et la distribution de l'aliment pour le bétail.

Aucune étude historique systématique n'a été conduite sur cette progressive éviction des femmes de la filière du lait locale dans la périphérie de Niamey. Une telle évolution, qui prend des formes différentes selon les bassins de collecte, est liée à un faisceau de facteurs multi-scalaires et complexes à analyser. **Mais on peut émettre l'hypothèse que la mise en place des industries laitières publiques, puis privées, a donné une valeur marchande au lait local, ce qui a conduit les hommes à entrer en concurrence avec les femmes dans la vente du lait local depuis plus de 30 ans.**



▲ **Causerie sur la place des femmes dans la filière lait à Niamey.** © Projet Nariindu / Iram – Karkara

Cette évolution représente un défi pour tous les projets d'appui aux filières de lait locales en Afrique de l'Ouest, qui connaissent actuellement un regain d'intérêt avec « l'offensive régionale pour la promotion du lait local » promue par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). **Il est important de prendre en compte les expériences conduites dans des contextes différents afin d'envisager des modes d'accompagnement afin que les femmes puissent tirer parti de la valorisation de la filière tout en conservant le pouvoir que constitue le contrôle du lait, produit à haute valeur symbolique dans les sociétés pastorales.**

Pour plus d'informations : http://filiere-lait-niger.iram-fr.org
Sur la place du lait pour les femmes peules : Kuhn, 1997.
Sur les filières laitières en Afrique de l'Ouest : Corniaux *et al.*, 2014.

SOUTENIR LA RESTAURATION DES TERRES ET LE REBOISEMENT

Depuis les grandes sécheresses du milieu des années 1980 au Sahel et le constat de la crise écologique à laquelle beaucoup de zones sèches sont confrontées, de nombreuses techniques de restauration des sols ont été mises en œuvre. **Les femmes sont souvent très impliquées dans ces travaux de restauration ou de lutte anti-érosion par la main d'œuvre qu'elles fournissent. Leurs avis, leurs intérêts et leur connaissance du milieu sont mésestimés et peu pris en compte.**



▶ **Agroécologie au Togo.** Construction d'un cordon pierreux. Le vétiver renforce le cordon, permet de mieux lutter contre l'érosion des sols et de stocker du carbone. T. Chevallier © IRD

→ EXEMPLE | Des chantiers pour la restauration des terres

Une source de revenus pour les femmes dans le Guidimakha en Mauritanie

Les travaux de protection et de restauration des terres sont décidés par les associations de gestion locale collective (Programme de Gestion des ressources naturelles, Pro-GRN). Ces travaux consistent en l'aménagement de pare-feux et de cordons pierreux pour la conservation des eaux et des sols. En mobilisant de la main d'œuvre locale, rémunérée grâce aux financements des communes, de l'État ou d'autres partenaires, ils constituent des filets sociaux productifs. Les femmes sont particulièrement impliquées dans ces chantiers annuels durant les périodes de migration et de départ en transhumance des hommes, ce qui leur permet d'avoir des ressources monétaires pour faire face aux dépenses alimentaires.

Une enquête réalisée sur quatre sites (Rosier et Taroré, 2011) a permis d'analyser l'accessibilité de ces travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) aux femmes et aux hommes, ainsi que leurs impacts sur les revenus des ménages et leur sécurité alimentaire. Le choix des bénéficiaires des activités HIMO s'est fait sans sélection, la majorité des personnes étant considérées comme pauvres. La participation des femmes est variable selon les chantiers en fonction de la distance géographique et de la nature des travaux considérés comme masculins dans le cas des pare-feux. Pour les chantiers de fabrication de cordons pierreux, situés à proximité des villages, la proportion de femmes est plus élevée (ramassage de pierres), dépassant 70 %, bien qu'elles soient peu à peu confrontées à la concurrence des hommes souhaitant accéder eux aussi à cette activité rémunératrice.

En plus de la contribution à l'alimentation, qui a été l'affectation principale des revenus, la rémunération des activités HIMO a permis de régler des dettes, de garantir un autre crédit, d'acheter des animaux ou, notamment pour deux femmes, d'investir dans des charrettes pour le transport ou dans du matériel de protection d'un hangar. D'autres effets sont notés concernant la préservation et la restauration des ressources pour la cueillette et des pâturages, assurant ainsi le maintien des animaux dans le village.

D'après Rozier et Traoré, 2011.



→ EXEMPLE | Des chantiers pour la restauration des terres

Au Burkina Faso, un moyen pour les femmes d'accéder à la terre

L'association APIL (Appui pour la promotion des initiatives locales) intègre les femmes comme partie prenante dans les actions de restauration des sols de la région Centre-Nord du Burkina Faso. Bien que les dispositions de la Réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso de 2009 ouvrent l'accès à la terre pour tous, le droit coutumier foncier exclut la femme dans de nombreuses localités. Dans certains villages d'intervention d'APIL, la cause des femmes a été plaidée auprès des chefs coutumiers afin de leur accorder des terres pour qu'elles puissent contribuer à leur restauration et ainsi les rendre à nouveau productives. Des parcelles ont été mises à la disposition des femmes qui ont été initiées, au même titre que les hommes, aux techniques de conservation des eaux et des sols. **Ainsi, bien que parfois très dénudées et dégradées, et ne pouvant apparemment pas garantir une production agricole conséquente, ces terres ont été transformées par les femmes en de véritables espaces de production.**

Au regard du succès des femmes, les anciens, les hommes et les jeunes se mobilisent avec elles pour la restauration des sols. Organisées en groupements paysans féminins et mixtes par quartier, les communautés se sont concertées sur la nature et le calendrier des travaux de restauration à conduire. Des groupes de femmes ont ainsi travaillé en synergie avec les hommes à tour de rôle dans les champs collectifs et les champs individuels des femmes, des hommes et des jeunes, pour restaurer davantage de terres. Demi-lunes, cordons pierreux et ***zaï*** ont été construits et au moins 175 hectares de terres ont été restaurés dans chaque village depuis 2015.

D'après Benzid et Ouedraodo, 2017.



▲ **Femmes battant le riz, Burkina Faso.** H. Deval © IRD
◀ **Jeunes filles maures du sud de la Mauritanie.** Michel Raunet © Cirad

Dynamiques organisationnelles : depuis les groupes villageois jusqu'aux conventions internationales

Au-delà des organisations liées aux structures de parenté, les formes collectives existant dans les sociétés sont diverses, fondées sur des critères de regroupement aussi variés que les classes d'âge, l'appartenance à un groupe religieux, à une entité spatiale ou pour des activités productives (travail agricole, commercialisation, etc.). Les groupements de femmes sont nombreux et variés selon un ou plusieurs des critères précités. Tout comme le groupe familial, ces organisations contribuent au réseau social qui se renouvelle et se renforce lors des rites sociaux, comme les cérémonies ou les activités collectives. **Pour une personne, la capacité à entretenir ses réseaux est à la fois la base sociale de la dignité et une forme d'assurance.** En effet, ces réseaux, parfois puissants, permettent de mener des actions collectives et d'entraide en cas de problème. En être exclu est souvent la manifestation la plus pénible de la pauvreté*.

LES ORGANISATIONS COLLECTIVES : UNE PLACE PARFOIS DIFFICILE À TROUVER POUR LES FEMMES

La dynamique des organisations collectives est étroitement liée à l'organisation sociale, mais aussi à l'histoire politique des pays qui entravent ou soutiennent ces mouvements. Ainsi, le contexte en Amérique latine est très différent de celui de l'Afrique subsaharienne. À différentes échelles, de nouvelles organisations collectives se sont créées, souvent en prenant appui sur des formes existantes. **Cependant, dès que ces organisations « dépassent » le périmètre accordé aux femmes dans la société, une dynamique volontariste (*affirmative action*) est nécessaire pour que, d'une part, la représentation des intérêts spécifiques des femmes soit assurée et que, d'autre part, des femmes soient investies de responsabilités.**

* Pour une approche de la pauvreté et des privations selon le genre qui dépasse les aspects matériels et monétaires, voir les travaux de Nussbaum (2000) et de Robeyns (2003).



▼ **Rassemblement de femmes, Maroc.**
G. Michon © IRD

L'intérêt de ces formes collectives est de contribuer à renforcer le pouvoir de décision des femmes. Elles peuvent être un facteur de transformation sociale comme parfois dans le cas des **tontines** ou des groupements de producteurs du commerce équitable (karité, argan mais aussi d'autres produits comme le coton biologique ou le sésame biologique). Ces organisations, en se structurant à une échelle régionale, deviennent des acteurs économiques importants, pouvant peser sur l'organisation de la filière et sur la reconnaissance des produits (indication géographique ou autres labels). L'objectif de l'articulation entre production respectueuse de l'environnement et organisation de type commerce équitable est de joindre durabilité sociale et durabilité environnementale.

En Afrique subsaharienne, le nombre d'organisations paysannes où les femmes forment la majorité, sinon la totalité des membres, progresse, mais la visibilité de ces organisations est plus limitée que celle où les hommes occupent une position de premier plan. Cette disparité est due en partie aux conditions historiques et sociales dans lesquelles les organisations coopératives ont été créées. Dans de nombreuses régions, l'implantation a été liée à la promotion des cultures de rente qui, pour les structures d'encadrement, étaient de la responsabilité des hommes, même si les femmes contribuaient à la culture en tant que main d'œuvre.

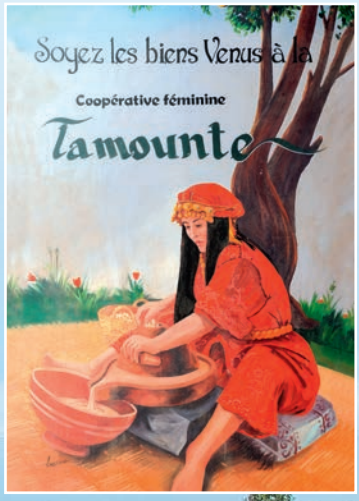
▼ **La tontine, un système de crédit et d'entraide traditionnel.** Affiche de promotion de la tontine, système traditionnel de crédit. La tontine est un contrat aléatoire correspondant au financement collectif de l'achat d'un actif financier ou d'un bien dont la propriété revient à une partie seulement des souscripteurs. On distingue les placements tontiniers des associations tontinières, qui sont des sortes de sociétés mutuelles ayant cours en Afrique. M. Donnat © IRD



▼ **Affiche d'une coopérative féminine fabricant de l'huile d'argan, Tafraout, Maroc.** G. Michon © IRD



▼ **Affiche de valorisation des produits du terroir au Maroc.** Ici, une coopérative de femmes fabriquant de l'huile d'argan à Tamounte. G. Michon © IRD



→ ZOOM | L'implication croissante des femmes dans les organisations collectives en Afrique subsaharienne : des résultats inégaux

L'augmentation des migrations masculines suite aux crises climatiques et aux déficits des productions céréalières dans les zones sahéliennes a entraîné un accroissement du rôle des femmes dans la subsistance. Celles-ci, impliquées dans le développement des productions maraîchères, se sont alors organisées en groupements pour bénéficier d'appuis pour la promotion de ces productions. La décentralisation des circuits de l'aide dans les années 1990 a permis à leurs organisations, qui se sont multipliées, de recevoir des appuis des ONG et des projets pour renforcer leurs capacités, dans un contexte où les femmes étaient encouragées à se structurer pour accéder à des formations, des intrants, des technologies et des crédits. L'émergence de groupements féminins a été facilitée par des traditions associatives préexistantes portant sur l'entraide pour les travaux agricoles, la prise en charge de dépenses sociales, l'apprentissage de savoir-faire.

Cependant, les organisations féminines qui se sont constituées sont hétérogènes par leurs tailles et leurs fonctions. Leur expansion est plus marquée dans le cadre du maraichage, de la transformation des produits alimentaires et du micro-crédit. Leur dynamisme varie en fonction de leur ancienneté et du contexte socioculturel. Dans les sociétés patriarcales où prédomine un Islam rigoriste et où la mobilité des femmes en dehors de l'espace domestique est mal acceptée, la participation des femmes aux organisations paysannes mixtes est limitée. **C'est pourquoi la formation de groupements exclusivement féminins est souvent un passage obligé pour permettre aux femmes de s'affirmer. Dans cette configuration, elles s'expriment plus librement, prennent de la distance vis-à-vis des obligations domestiques et conjugales, acquièrent de nouvelles compétences et une identité professionnelle.** Mais l'impact de l'action collective



DES MOBILISATIONS INNOVANTES

Certaines innovations organisationnelles, en s'appuyant sur des règles sociales ou sur des formes d'entraide spécifiques à une société ou à un groupe, parviennent à entraîner une implication forte des participants. Deux points communs se retrouvent dans la diversité des initiatives : tout d'abord, celles-ci restent dans la sphère des femmes, surtout dans les sociétés où la séparation hommes/femmes est très importante (par exemple au Maroc ou en Tunisie), ensuite la réussite technique et économique de ces initiatives entraîne un fort sentiment de dignité et de reconnaissance. **Sans doute, cette dimension est particulièrement importante parce que ces femmes vivent dans des sociétés où elles ont des positions de subalternes peu valorisées.**

dans ces types de groupements ne doit pas être surestimé. La création de groupements féminins par les structures d'appui s'accompagne souvent de la promotion d'activités (artisanat, nutrition, embouche, petit commerce) considérées comme relevant du domaine des femmes. Cela ne remet pas en question la sous-estimation de leur rôle dans la production agricole et ne considère pas suffisamment les problèmes liés à leur manque de pouvoir.

Pour les organisations mixtes, et comme ailleurs dans le monde, les femmes éprouvent plus de difficultés que les hommes à accéder à des postes de responsabilité. La sous-représentation des femmes au niveau des instances décisionnelles est très marquée dans les organisations fédératives. Les contraintes que les femmes rencontrent pour accéder à des postes clés proviennent des discriminations et inégalités qui altèrent leur confiance en leurs capacités : niveau d'alphabétisation, de scolarisation et de formation technique et en gestion plus limité que les hommes, assise économique réduite ne leur permettant de prendre en charge des dépenses liées aux responsabilités associatives, accès limité à l'espace public et disponibilité insuffisante du fait des différentes activités exercées pour faire face à leurs engagements familiaux.

◀ **Femmes à Gaoua, Burkina Faso.** R. Nisin © IRD

▼ **Vente de produits locaux par les femmes, Sénégal.** Des organisations de femmes ont vu le jour avec pour but de créer des microcircuits économiques dans les villages grâce en grande partie à leur travail dans les plantations, la récolte et la vente de produits issus de ces dernières. R. Bally © IRD



Les femmes ne forment pas non plus un groupe homogène. Les impacts des dynamiques organisationnelles sur la situation des femmes et sur les rapports de genre sont liés à la spécificité des activités des organisations, aux contextes économiques et socioculturels dans lesquels elles s'insèrent et aux pratiques de *leadership*. Les groupements de femmes reflètent fréquemment la structure hiérarchique de la société mais leur dynamique associative est aussi associée à celle de la société civile. **Souvent, les postes clés sont aux mains des ainées, des femmes de notables, des femmes lettrées, de celles qui disposent de plus de capacités économiques et relationnelles. L'articulation entre intérêts individuels et collectifs est parfois problématique et peut entraîner un accroissement des disparités entre catégories de femmes.**

Cependant, les organisations féminines peuvent être aussi des espaces où des femmes en position d'infériorité s'affirment du fait de l'apprentissage de nouvelles compétences, des aptitudes dont elles font preuve dans les tâches qui leur sont confiées. On peut ainsi observer de nouvelles alliances de « sans voix » comme les femmes, les jeunes, les « castés », les dominés, les allochtones, qui s'associent pour réclamer des droits à la terre et aux arbres.

La visibilité que les femmes acquièrent du fait de leur implication croissante dans des activités de développement et la subsistance des familles va dans le sens d'un rééquilibrage des rapports de genre. Mais, le surcroît de travail et de charges qu'entraîne l'augmentation de leurs responsabilités est une manifestation de la permanence des rapports inégalitaires de genre, voire de leur renforcement.

Pour plus d'informations : AGRIPADE, 2015 ; Wided et Bonnassieux, 2014 ; Saussey, 2011.

▼ **Fertilisation des sols par compostage à Madagascar.**
T. Chevallier © IRD



→ EXEMPLE | Au Maroc, une tradition de « passage du don » intégrée dans un programme de développement

Dans la région montagneuse de Ouarzazate, Rosa est une initiative originale de création d'activités économiques pour les femmes rurales. L'objectif est de lutter contre la pauvreté, dans cette région marquée par la désertification et l'exode rural, en développant avec les femmes de petits projets générateurs de revenus (chèvres laitières, brebis, abeilles, poules et lapins). Le cœur de l'activité est centré sur l'élevage caprin, à partir de races laitières récemment introduites et bien adaptées, nourries avec du fourrage produit sur place.

Les projets de l'association Rosa sont basés sur le principe du « Qui reçoit…donne » (ou « Passage du don ») : chaque fois qu'une famille reçoit un animal, elle s'engage par contrat à faire don d'un animal né de son élevage à une autre famille. Cela se déroule lors de la cérémonie de la transmission du don. **Ce principe permet le renforcement du lien communautaire, mais également une diffusion rapide des élevages par les femmes.**

Dix ans après sa création en 2005, Rosa accompagne 65 groupements villageois répartis dans un rayon de 200 km autour de Ouarzazate et fédérés au sein de l'association. **L'engouement rapide des femmes pour l'élevage a conduit à leur regroupement dans une coopérative laitière, COROSA, avec une fromagerie inaugurée en mai 2010 à Tamassinte.**

Avec l'appui d'une ONG (Élevages sans frontières), la coopérative est dotée d'un équipement moderne avec un personnel féminin formé aux techniques fromagères ainsi qu'aux dernières normes d'hygiène. Cette fromagerie a permis de moderniser le processus de fabrication du fromage et d'avoir un produit de qualité supérieure.

Pour plus d'informations : Noutfia *et al.*, 2011.
Coopérative féminine pour l'élevage des chèvres et la fabrication du fromage : www.corosa.ma
www.elevagessansfrontieres.org/des-donateurs-en-visite



▲ © COROSA

→ EXEMPLE | Le renforcement des capacités des femmes : les caisses d'épargne-crédit « *Mata Masu Dubara* » dans la région de Maradi au Niger

Parmi les nombreux projets de microfinance créés depuis quelques décennies et aux succès mitigés, celui mis en place par l'ONG Care au Niger dans la région de Maradi est souvent cité en exemple. Créé en 1991, ce dispositif appelé « *Mata Masu Dubara* » (MMD, « femmes en mouvement ») est, en premier lieu, un système d'épargne, inspiré du système de tontine traditionnel, à base de cotisations hebdomadaires des femmes. À partir de ce fonds, du crédit est alloué à ses membres pour développer des petites activités économiques. Le montant des cotisations et le taux d'intérêt sont fixés par le groupe. Il n'y a pas d'appui financier extérieur, mais, en revanche, une formation et un encadrement permettent progressivement au groupe d'acquérir les compétences pour la gestion. Des innovations de gestion, comme la comptabilité non écrite, ont permis aux femmes, souvent illettrées, de garder la maîtrise de l'outil.

Le modèle s'est étendu avec succès et comptait en 2017 plus de 26 000 caisses. La maturation a permis la création de réseaux de caisses qui ont contribué à renforcer le sentiment d'appartenance à une entité reconnue, dotée d'une existence juridique. Des projets s'appuient sur la compétence organisationnelle acquise dans ces groupements pour générer de nouvelles activités en nouant des partenariats pour accéder à des financements, des appuis ou des équipements. Les femmes peuvent ainsi s'engager dans des réalisations collectives et communautaires : cases de santé, banques de céréales, champs collectifs, récupération de terres, greniers féminins de soudure.

Ce nouveau rôle des femmes engendre des ajustements au sein de la cellule domestique qui ne se font pas toujours sans frictions et peuvent avoir un coût social. Une étude qualitative montre que les femmes doivent faire des arbitrages dans la gestion de leur temps, entre les tâches domestiques, leurs propres activités économiques, les activités collectives et les réunions du groupement et du réseau MMD. Les femmes résolvent ce dilemme en mobilisant leurs filles, leurs nièces ou leurs belles-filles pour les tâches domestiques. Le caractère chronophage de l'engagement dans les groupes et réseaux MMD fait que ce sont souvent les femmes disposant d'une force de travail à mobiliser dans l'espace domestique qui pourront s'y investir. L'étude met également en avant les incidences relationnelles (tensions avec le mari) et physiques liées à la surcharge de travail, ainsi que le risque financier lié aux pénalités en cas de manquement aux règles du groupement. Toutefois ces inconvénients seraient compensés par les opportunités qu'offre l'appartenance à un réseau MMD, mais aussi par la reconnaissance collective et communautaire qu'elle procure. En effet, **90 % des acteurs villageois rencontrés affirment reconnaître le rôle politique des femmes. Sur 23 des 30 villages enquêtés, des femmes MMD se sont présentées comme candidates aux élections locales de 2004.**

Pour plus d'informations : Diarra Dacko et Monimart, 2017.
Réseau MMD au Niger : www.care.org/work/economic-development/microfinance



▶ **Une action réalisée du programme *Mata Masu Dubara* : une banque de céréales dans le village d'Imbalgam au Niger.**
F. Boyer © IRD

DES FEMMES ENGAGÉES QUI INFLUENT LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Certains groupements de femmes deviennent des interlocuteurs qui peuvent peser sur des choix d'orientations de politiques publiques à travers différentes formes de mobilisation : actions dans les collectivités décentralisées pour la gestion collective des ressources, comme la lutte pour la reconnaissance des droits fonciers des femmes sur des terres collectives ou pour contrer des projets d'aménagement privant de ces droits.

Ces organisations peuvent influer la prise en compte institutionnelle des questions de genre, comme on peut le voir dans l'intégration du genre dans les budgets macro-économiques (budgets « sensibles au genre »), en Afrique du Sud ou au Maroc par exemple.

→ EXEMPLE | Au Brésil, la lutte des femmes pour la création d´une réserve environnementale

Au Brésil, les femmes ont eu un rôle déterminant dans la création en octobre 2014 de la Réserve de développement durable (RDS, en portugais) « *Nascentes Geraizeiras* », dans les zones semi-arides de savane (« *Cerrado* ») au nord du Minas Gerais, au sud-est du Brésil. Cette nouvelle unité de conservation fédérale de plus de 38 000 ha se situe dans un vaste territoire de végétation naturelle préservée. Elle protège cette zone du projet de déforestation qui devait y planter de grandes surfaces d'eucalyptus destinées à produire du charbon de bois et à alimenter la sidérurgie.

Le décret signé par la présidente du Brésil de l'époque, Dilma Rousseff, a soldé 12 années de lutte de la population autochtone « *geraizeiros* », qui vit traditionnellement des activités de transformation des plantes de la forêt.

Dans les moments les plus stratégiques qui ont marqué la lutte de cette population pour préserver son environnement, ce sont des femmes qui se sont mobilisées et ont agi. Face à l'urgence et à l'enjeu de défendre l'accès et l'utilisation de leurs terres et de leurs ressources (collecte de fruits, plantes médicinales entre autres) dont leurs familles dépendent, les femmes ont été capables de se mobiliser et d'agir, sans même la présence massive des hommes, souvent absents, en migration pour le travail. Par exemple, ce sont elles qui se sont postées en avant-garde devant des machines pour les empêcher d'abattre les arbres. Ce sont elles encore, pour la plupart, qui ont fait la grève de la soif et de la faim devant le palais du gouvernement à Brasilia, capitale du Brésil. Mais, au-delà de leurs actions ponctuelles et spectaculaires de lutte pour créer la RDS, et à des fins de développement durable à plus long terme, les femmes ont créé une coopérative pour transformer et valoriser les fruits. Aujourd'hui par exemple, elles parviennent à vendre des pulpes de fruits congelées à la mairie de la municipalité de Rio Pardo de Minas qui les redistribue aux écoles pour fournir des jus pendant les repas. Cette activité rémunératrice leur permet d'augmenter leurs revenus familiaux, directement sur leur terre et selon leur tradition.

▼ **Activité de récolte de fruits.** © RDS



▼ **Manifestation dans la réserve.** © RDS



LES CONVENTIONS LOCALES DE GESTION DES RESSOURCES : QUELLE IMPLICATION DES FEMMES ?

De nombreux pays sont engagés dans une démarche de décentralisation qui concerne aussi la gestion locale de ressources naturelles par des entités représentatives à l'échelle des communes ou des villages, sous forme de comités de gestion ou d'associations. Cette gestion des ressources concerne aussi bien le foncier (comme le devenir des terres collectives au Maroc) que la gestion des forêts ou les aménagements pour la conservation de l'eau et des sols. Mais, **d'une manière générale, la gouvernance des ressources naturelles — ici les espaces non cultivés — accorde une faible place aux femmes alors qu'elles en sont souvent les premières utilisatrices.**

▼ **Réunion de responsables d'associations villageoises dans la zone cotonnière de Montepuez au Mozambique.** À noter, la très faible représentation des femmes. Michel Fok © Cirad



→ EXEMPLE | L'implication des femmes dans la gestion locale des ressources naturelles en Mauritanie : un chemin ardu

Un programme de gestion décentralisée des ressources naturelles (Pro-GRN, Programme de gestion des ressources naturelles) a été mis en œuvre de 2001 à 2011 en Mauritanie dans la région de Guidimaklha par l'agence allemande de coopération internationale (GIZ). L'objectif était de développer la capacité de gouvernance et de gestion des ressources naturelles communes par des associations locales. Ainsi, 38 associations de gestion locale collective (AGCL) ont été créées, accompagnées et reconnues par les autorités. Elles gèrent les ressources sylvo-pastorales dans leurs communes et mènent différentes actions d'aménagement et de protection.

Comme dans beaucoup de situations, les femmes sont les premières usagères de ces espaces pour la collecte des jujubes, des feuilles de baobab et des fruits de balanites, qui apportent un complément nutritionnel essentiel pour la famille ainsi que des revenus. En effet, 30 % des revenus monétaires des ménages les plus pauvres proviennent de ces activités de cueillette et de l'artisanat à base des produits récoltés. Par exemple, les groupes des *Haratine**, qui font le travail de récolte de la gomme arabique, auraient bénéficié d'un revenu moyen de 60 000 à 80 000 UM** (ouguiya mauritanien) par campagne de 2009 à 2011.

Étant quotidiennement en contact avec les ressources naturelles et émigrant moins que les hommes, les femmes représentent un facteur de stabilité dans les villages. Elles peuvent donc jouer un rôle central dans la gestion des ressources naturelles. D'autre part, selon le point de vue de différents acteurs, les femmes sont considérées comme « plus sensibles que les hommes » au renouvellement des ressources naturelles vis-à-vis desquelles elles entretiennent une forte dépendance.

L'implication des femmes dans des structures de gestion des ressources naturelles a nécessité l'imposition d'une règle fixant l'élection d'au moins deux femmes dans le bureau exécutif de chacune des associations. Le suivi-évaluation du programme a permis d'enregistrer la progression des AGCL dans trois domaines : leurs capacités de gestion et d'organisation ; leur capacité de gestion de l'espace et des ressources naturelles et leur capacité à acquérir et conserver une bonne représentativité sociale et institutionnelle. Le suivi de la représentativité des associations a mis en évidence que **sur 37 associations, 20 % des postes à responsabilité sont occupés en moyenne par des femmes avec une grande variabilité allant de 6 à 40 %. Ce résultat représente une**

C'est pourquoi **la problématique du genre est centrale dans la gestion locale des ressources.** Il y a d'abord la question de la régulation des droits d'accès : comment les conventions locales intègrent les droits des femmes sur les ressources et les sécurisent (comme la cueillette ou l'exploitation de produits ligneux et non ligneux) ? Est-ce que les ressources spécifiques des femmes sont prises en compte dans ces conventions locales ?

Ensuite, il y a la question de la participation des femmes aux organisations de gestion des ressources dans les sociétés où leur représentation est souvent très faible, ce qui nécessite donc une approche volontariste (comme dans le cas de la Mauritanie décrit dans l'encadré ci-dessous) pour qu'elles soient intégrées à des postes décisionnels dans les instances de ces organisations.

▼ **Femmes du Groupement de promotion féminine de Kaffrine. Sénégal.** Michel Fok © Cirad



avancée considérable dans le contexte local, mais il reste en deçà des 30 %, le taux habituellement considéré comme seuil minimal pour une contribution significative de groupes défavorisés aux processus décisionnels.

Une étude qualitative a été réalisée en 2011 afin de recueillir la perception des acteurs concernés par cette approche de gestion locale des ressources naturelles mise en place depuis 2004. Des entretiens auprès des acteurs institutionnels (services déconcentrés et décentralisés, collectivités, inspecteurs forestiers) et des personnes impliquées ont montré les différences selon le genre. Les femmes ont participé d'une manière active à la régénération des arbres développant ainsi l'activité de cueillette et favorisant la réapparition de certaines espèces. Elles déclarent connaître et respecter les règles fixées pour garantir une gestion rationnelle des ressources naturelles. **Aussi, grâce à leur présence sur le terrain, elles se sont mobilisées en devenant de véritables surveillantes*** de la gestion des ressources, sans être toutefois désignées officiellement par les associations.**

Les hommes et les femmes interrogés ne partagent pas le même point de vue sur l'implication des usagers dans la gouvernance : en effet, les hommes estiment que les organes de gestion défendent bien les intérêts de tous les usagers, alors que les femmes réclament plus de participation aux décisions et plus de transparence dans l'affectation des fonds auxquels elles cotisent. Elles regrettent que le nombre de femmes membres des bureaux exécutifs (organes de gestion) reste limité et ressentent leur manque d'implication dans les organes de gestion des AGLC comme un frein à leur réussite. Le choix des organes du bureau exécutif se fait généralement par consensus, en excluant les femmes dont le rôle est pourtant essentiel pour la bonne marche des AGLC en tant qu'élément permanent surtout en période de soudure.

D'après Isselmou Ould et Niang, 2011.

* Les *Haratine* sont les descendants des esclaves noirs capturés par les tribus nomades d'origine arabe et berbère.
** Soit 145 à 193 euros.
*** Au cours d'un processus de concertations locales, de négociations avec les communes et les services techniques, de planification et d'organisation, de démarche de reconnaissance administrative et juridique, les AGCL sont devenues officiellement responsables de la gestion d'un espace sylvo-pastoral bien défini. Elles doivent élaborer des règles de gestion locale des ressources (conventions locales) dont la mise en œuvre doit faire l'objet de surveillance par des membres officiellement désignés.

DES POLITIQUES DU GENRE ET DES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Conventions internationales et législations nationales : des progrès inégaux

En 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, plus connue sous l'acronyme CEDAW, a été présentée aux Nations Unies. À ce jour, 186 pays l'ont ratifiée. D'autres conventions internationales, comme les trois conventions sur l'environnement issues du Sommet de Rio de 1992 (climat, diversité biologique et désertification), prennent progressivement en compte la dimension du genre à des degrés différents, avec des plans d'action et des guides méthodologiques pour intégrer le genre comme le manuel de formation sur le genre et le changement climatique de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) (Aguilar, 2009), le guide pour intégrer le genre dans les stratégies nationales sur la diversité biologique (CBD-IUCN, 2014) ou encore le plan d'action sur le genre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD, 2016, 2017). **Cependant, au-delà des déclarations dans les textes, la mise en œuvre concrète de ces recommandations dans les actions de lutte contre la désertification souffre toujours de difficultés que ne manquent pas de rappeler régulièrement les organisations de la société civile.**

À l'échelle des pays, les avancées législatives pour l'élimination de la discrimination envers les femmes ont été importantes, bien qu'inégales. Les travaux de Hallward-Driemeier *et al.* (2013) dressent un panorama de 1960 à 2010 de ces évolutions sur 100 pays (dont 33 en Afrique subsaharienne). Les auteurs mobilisent plusieurs indicateurs comme les droits d'accès à la propriété et aux actifs, l'autonomie de décision des femmes (ne pas être sous la tutelle d'un mari ou d'un frère pour les actes de la vie quotidienne, se déplacer ou prendre un emploi salarié), ainsi que la façon dont sont prises en compte les éventuelles contradictions entre la loi formelle et les lois coutumières. **Malgré des cas de stagnation, voire de régression, les résultats soulignent les importants progrès réalisés dans les législations nationales, sous l'impulsion des conventions internationales, des organisations de la société civile, et grâce à l'augmentation de la part des femmes impliquées dans la vie politique à des échelles décisionnelles.**

→ ZOOM | Plan d'action « genre » de la CNULD

Le premier Plan d'action sur le genre de la Convention a été adopté en septembre 2017 à la 13e Conférence des Parties (COP13, Ordos, Chine). Il reconnaît que :

- Les politiques du genre doivent renforcer les activités de gestion durable des terres et leur mise en œuvre : participation, *empowerment* économique, accès aux terres et aux ressources, développement et transfert technologiques, renforcement des capacités.
- Les femmes doivent participer à la mise en œuvre des politiques foncières et d'utilisation des ressources naturelles.
- La dimension du genre doit être intégrée dans toutes les cibles et objectifs des activités réalisées dans le cadre de la Convention afin d'accroître leur efficacité.

Quatre priorités d'actions ont été définies :

1. **Participation aux décisions prises lors de la conception, de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des initiatives visant à appliquer la Convention.** [...] Les Parties s'engagent à accroître et renforcer la participation et l'autorité des femmes à tous les niveaux dans la prise des décisions et l'application locale de la Convention, notamment en ce qui concerne la gestion de la sécheresse et les interventions liées aux tempêtes de sable et de poussières et à la neutralité en matière de dégradation des terres, et de parvenir à la parité d'ici à 2030.
2. **Intégrer l'autonomisation économique des femmes dans les activités de mise en œuvre de la Convention en vue d'éradiquer l'extrême pauvreté féminine.** [...] Les Parties s'engagent à promouvoir l'autonomisation économique des femmes en remédiant aux obstacles fondés sur le genre et en créant des débouchés rémunérateurs satisfaisants pour les femmes rurales qui participent aux activités de mise en œuvre.
3. **Renforcer les droits fonciers des femmes et leur accès aux ressources.** [...] Les Parties s'efforceront d'accroître les droits fonciers des femmes d'ici à 2030 par des démarches diverses et novatrices.
4. **Renforcer l'accès des femmes à des connaissances et à des technologies meilleures qui favorisent une application efficace de la Convention.** [...] Les Parties s'efforceront d'accroître le capital de connaissances des utilisatrices des terres dans les zones ciblées pour une gestion durable des terres de façon à leur assurer des ressources technologiques appropriées, y compris des technologies de l'information, des formations, des services de vulgarisation et l'éducation des filles.

D'après CNULD, 2017.
Pour plus d'informations : www.unccd.int/actions/gender-action-plan



▶ 11e Conférence des Parties (COP 11) de la CNULD (16-27 septembre 2013, Windhoek, Namibie).
© CSFD

Cependant, les inégalités de genre dans les institutions informelles constituent des obstacles d'autant plus importants à la mise en œuvre concrète de politiques plus égalitaires qu'elles sont profondément enracinées dans la culture et la religion, dans une représentation des rôles sociaux des hommes et des femmes qui infériorise celles-ci. **De nombreuses études montrent que ces inégalités constituent une entrave au développement (Klasen, 2017).**

Faire avancer concrètement l'égalité femmes-hommes : des exemples d'outils pour mesurer, suivre, informer et mieux prendre en compte

Les organisations de la société civile — comme les associations françaises Adéquations ou Genre en action — mènent depuis de nombreuses années des actions de plaidoyer pour une meilleure prise en compte des questions de genre dans le développement. Elles ont élaboré des outils comme, par exemple, des observatoires, des supports de communication, des ateliers ou encore des publications telles que des fiches techniques d'accompagnement qu'elles soient générales — comme le document « Vivre le genre ! » (Barré *et al.*, 2018) élaboré avec le réseau associatif F3E — ciblées sur les interventions de développement* (Hofmann, 2001) ou dédiées à des thématiques innovantes comme la budgétisation communale sensible au genre**.

* www.genreenaction.net/Fiches-pratiques-pour-integrer-le-genre.html
**www.genreenaction.net/Capitalisation-Les-fiches-techniques-du-projet.html



▲ **Formation d'étudiants dans un dispositif expérimental agronomique normalisé comparant dix variétés de Quinoa, Bolivie.** J.P. Raffaillac © IRD

→ ZOOM | Le marqueur « genre » de l'OCDE

L'OCDE assure un suivi de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes à travers le marqueur « genre » du Comité d'Aide au Développement (CAD). Ce marqueur permet d'identifier les écarts entre engagements politiques et soutien financier en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes. Actuellement, 92 % des aides bilatérales totales allouées par secteur sont passés au crible de ce marqueur. Celui-ci est basé sur un système de notation des projets/programmes selon trois niveaux :

- **0 - Non orienté vers l'objectif :** le projet/programme a été examiné au regard du marqueur mais il n'a pas été constaté qu'il visait l'objectif de l'égalité homme-femme
- **1 - Objectif significatif :** l'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation.
- **2 - Objectif principal :** l'égalité homme-femme constitue l'objectif principal du projet/programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

D'après OCDE-CAD, 2016.
Pour plus d'informations : www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf

La mobilisation des organisations internationales ou des agences nationales d'aide au développement pour faire avancer concrètement l'égalité femmes-hommes a été plus tardive. Cependant, à travers son Comité d'aide au développement (CAD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) porte désormais activement cette thématique, étant profondément convaincue que les principaux objectifs de l'agenda des ODD pour 2030 ne pourront être atteints que si la question de l'égalité de genre se trouve au cœur des interventions de l'aide au développement : "*Priorities for the years to 2030 include gender-responsive investments in basic social services, infrastructure and social protection, as well as addressing persistent gender inequalities in control over and ownership of productive resources and access to decent jobs*" (OECD-DAC, 2016a, p.8)*.

Pour inciter les agences de ses États membres à mettre en pratique les objectifs de réduction des inégalités de genre et d'appui à l'*empowerment* des femmes (ODD5), l'OCDE a mis en place des outils de suivi des projets qu'elle finance au titre de l'aide au développement**. Un marqueur de la politique d'égalité de genre a ainsi été développé (*cf.* zoom ci-contre). Cet outil statistique a pour objectif de recenser et d'évaluer les activités d'aide



▼ **Recherche participative sur la pomme de terre au Pérou.**
O. Dangles © IRD

visant l'égalité entre les femmes et les hommes en tant qu'objectif de la politique d'aide. Un projet est classé « 0 » si aucun de ses objectifs spécifiques n'est lié à l'égalité de genre. Il sera classé « 1 » si cet objectif est présent sans être principal et « 2 » si la question de l'égalité de genre constitue un objectif principal. Cette notation est intégrée dans les rapports annuels que les pays rédigent sur leurs activités d'appui pour le Comité d'aide au développement. Cette capitalisation permet ainsi de suivre les projets, mais aussi les volumes financiers, qui restent encore en-deçà des objectifs : en 2015-2016, les deux-tiers des programmes étaient classés 0 en termes de volumes financiers (OECD-CAD, 2016a et 2018).

Du côté des agences de coopération internationale des pays de l'OCDE, la plupart ont mis progressivement en place des plans d'action sur le genre, comme au Royaume-Uni (*Department for International Development,* DFID) ou en Allemagne (*Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit,* GIZ).

Depuis 2014, l'Agence Française de Développement (AFD) a mis en place une stratégie sur le genre et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les opérations qu'elle finance. Un cadre d'action transversale a été créé pour améliorer les pratiques d'intégration du genre dans les activités de l'agence, qui s'engage à ce que 50 % des projets qu'elle finance soient notés « 1 » ou « 2 » selon le marqueur « genre » de l'OCDE. Pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie, des « boîtes à outils genre » ont été élaborées pour les différents domaines d'intervention de l'AFD, comme l'agriculture et la biodiversité (Buchy, 2016) ou pour les diligences environnementales et sociales*** (Repussard, 2018), deux thématiques concernées par les actions de lutte contre la désertification. Ces boîtes à outils permettent de suivre les différentes étapes des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et évaluation.

Ces outils et dispositifs de suivi nécessitent cependant d'être appropriés par les acteurs aux différents niveaux d'intervention, ce qui constitue actuellement une difficulté qui n'est pas levée, tant les normes sociales et les représentations des rôles des femmes et des hommes conditionnent les différents protagonistes, y compris les acteurs de l'aide au développement.

*Les priorités pour les années à l'horizon 2030 comprennent des investissements spécifiques au genre dans les services sociaux de base, les infrastructures et la protection sociale ainsi que la prise en compte des inégalités persistantes pour le contrôle et la propriété des ressources productives et pour l'accès à des emplois décents.
**www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/outils-pratiques-lignes-directrices.htm
*** Le terme « diligences environnementales et sociales » désigne le process de vérification mis en œuvre par l'AFD pour s'assurer que les risques environnementaux et sociaux font l'objet d'un processus d'évaluation et d'une gestion conformes à ses exigences.



Réduire les inégalités femmes-hommes et soutenir l'autonomisation des femmes : une condition de réussite de la lutte contre la désertification

Pour les populations les plus vulnérables, la dégradation des terres enclenche une diminution des services écosystémiques qui a des conséquences plus larges que la baisse de la fertilité des sols et ses conséquences sur les productions agricoles ou fourragères. Les ressources en eau, la diversité végétale (plantes de cueillette, pharmacopée) et les ressources ligneuses sont aussi affectées. Le système des **moyens d'existence** se trouve modifié : il est alors nécessaire de trouver des solutions alternatives, plus ou moins durables, pour faire face à cette altération des ressources. Cela peut se traduire par une insécurité alimentaire accrue, par des migrations saisonnières ou de plus longue durée. Une autre conséquence est **l'aggravation des inégalités**, aussi bien entre groupes socio-économiques, selon leurs statuts et leurs moyens d'existence, qu'à l'intérieur de ces groupes, selon la place dans le **lignage**, le rang de naissance et, bien sûr, le genre : un des éléments fondamentaux de l'organisation économique et sociale des sociétés rurales repose sur une différenciation des droits, des activités, et des responsabilités entre femmes et hommes, en plus des autres stratifications sociales.

▼ **Réunion de femmes. Namibie.** © M. Loireau

▶ **Groupement de femmes productrices de karité. Burkina Faso.** © M. Loireau





Les femmes, qui ont les droits les plus précaires d'accès aux ressources (foncières, financières ou politiques), sont alors les premières touchées par la restriction de ces droits lorsque les **moyens d'existence** se dégradent. **La désertification contribue ainsi à la perte d'autonomie des femmes, alors que les changements dans les structures familiales et les évolutions économiques contribuent à alourdir leurs responsabilités, comme on peut le voir à travers la part croissante de femmes chefs de ménage assumant seules l'entretien de leurs enfants.**

La lutte contre la désertification peut contribuer à améliorer l'autonomie économique des femmes, leur capacité d'acteur, le respect de leurs droits et places dans la société pour peu que les interventions prennent ces dimensions en compte. Cependant, malgré quelques évolutions, la faible représentation des femmes dans les instances de décision, du niveau local au niveau international, et l'attention insuffisante aux problématiques spécifiques qui les concernent, demeurent des obstacles récurrents. L'attention accordée à la réduction des inégalités entre femmes et hommes reste secondaire, tout comme l'implication des hommes dans ce processus, malgré de réels progrès dans la mise en place d'outils de suivi et de plans d'action.

Pourtant, dans de nombreuses situations où les femmes jouent un rôle essentiel en milieu rural, la lutte contre la dégradation des terres perd de son efficacité si les actions restent « aveugles au genre ». On peut citer un exemple simple : comment les femmes peuvent-elles investir du travail et de l'argent dans des actions de protection ou de restauration des sols si elles n'ont pas l'assurance de garder cette terre en raison de droits fonciers précaires ? Comment peuvent-elles même dégager du temps quand les tâches liées à la reproduction sociale (comme le travail domestique, les soins aux enfants et aux personnes âgées) sont si consommatrices en temps et en énergie ?

Les actions de lutte contre la désertification menées à des échelles locales ou régionales entrent aussi souvent en contradiction avec des choix politiques menés à d'autres échelles, comme la libéralisation économique, l'ouverture aux investissements étrangers dans les terres agricoles avec des modes d'exploitation agro-industriels au détriment de l'agriculture familiale, ou à la place laissée aux firmes de production de semences (OGM ou autres) au risque de l'érosion de la variété génétique des semences paysannes. **Les questions de genre et de lutte contre la désertification s'inscrivent dans cet ensemble et ne peuvent être traitées isolément, sans réflexion sur les orientations des modèles de développement.**

Les exemples présentés dans ce dossier illustrent aussi **comment les femmes rurales se mobilisent en tant qu'actrices de la lutte contre la désertification, malgré les contraintes et les normes sociales véhiculées aussi bien par les institutions locales que, souvent, par les projets eux-mêmes.**

Pour en savoir plus...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFD/FFEM, 2010. Indications géographiques : qualité des produits, environnement et cultures. *Savoirs communs*. 9. Paris, 104 p. www.ffem.fr/sites/ffem/files/2017-08/Savoirs_communs9_2010.pdf

Africa Partnership Forum, 2007. *Gender and Economic Empowerment in Africa*. 8th Meeting of the Africa Partnership Forum, Berlin, Germany, 22-23 May 2007. 33 p.

AGRIPADE, 2015. *Femmes et agroécologie*. 31(4). 28 p. www.iedafrique.org/-Femmes-et-agroecologie,205-.html

Aguilar L., 2009. *Manuel de formation sur le genre et le changement climatique*. UICN-PNUD-GGCA. 313 p. https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/training_manual_on_gender_and_climate_change_french.pdf

Alkire S., Meinzen-Dick R., Peterman A., Quisumbing A.R., Seymour G., Vaz A., 2013. The Women's Empowerment in Agriculture Index. *OPHI Working Paper*. 58. Cambridge.

Alkire A., Malapit H., Meinzen-Dick R., Peterman A., Quisumbing A., Seymour G., Vaz A., 2014. *Instructional Guide on the Women's Empowerment in Agriculture Index*. UF Initiative Éd, Washington DC. 74 p. www.ifpri.org

Antoine Ph., Marcoux R., 2014. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique : un état des lieux. Introduction. *In*. Ph. Antoine & R Marcoux. (dir.). *Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2014: 1-18. (Sociétés Africaines en Mutation).

Balandier G., 1974. *Anthropo-logiques*. Paris, PUF. 279 p.

Barou J., 2017. Dynamiques de transformation familiale en Afrique subsaharienne et au sein des diasporas présentes en France. *Droit et cultures* [en ligne]. 73(2017-1). http://journals.openedition.org/droitcultures/4051

Barré A., Gautier V., Hofmann E., Nicolas Y., Kamgang A., 2018. *Vivre le genre ! 9 fiches pratiques pour faire progresser l'égalité de genre*. F3E, Collection Repères sur... 68 p. www.euromed-france.org/wp-content/uploads/2019/01/F3E_Guide-Genre_web.pdf

Bellows A.C., Valente F.L., Lemke S., de Lara M.D.N.B. (eds.), 2015. *Gender, Nutrition, and the Human Right to Adequate Food: Toward an Inclusive Framework* (Vol. 47). Routledge.

Benería L., Berik G., Floro M., 2015. *Gender, development and globalization: economics as if all people mattered*. Routledge, New-York.

Benería L., Sen G., 1981. *Development and the Sexual Division of Labor Signs*. 7(2): 279-298. The University of Chicago Press.

Benzid L., Ouedraogo R., 2017. Au Burkina Faso, les femmes redonnent vie à la terre et deviennent motrices de la transformation. *In*. M. Loireau et N. Ben Khatra (eds.) Désertification et système terre : de la (re) connaissance à l'action. *Liaison Energie Francophonie*, 105: 132-138. ISSN 0840-7827. www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010070737

Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard A., 2012. *Introduction aux études sur le genre*. De Boeck Université, 2e édition revue et augmentée (2008), 357 p.

Bidou J.-E., Droy I., 2017. Les inégalités intrafamiliales, une source de tension dans les sociétés rurales : exemples en Afrique de l'Ouest. *In*. Tropes et topos des insécurités dans l'espace saharo-sahélien. *Dynamiques Internationales*. 12. http://dynamiques-internationales.com/publications/numero-12-janvier-2017/

Bidou J.-E., Droy I., 2017. Mobilités rurales et vulnérabilités des familles : les migrations temporaires au Niger. *In*. T. Montalieu, J. Brot, H. Gérardin (eds), *Mobilités et soutenabilités du développement*. Karthala, Paris : 275-298.

Bisilliat J., Verschuur Ch., 2000. Le genre, un outil nécessaire. *Cahiers Genre et Développement*. 1. L'Harmattan, Paris.

Blackden C.M., Wodon Q., 2006. Gender, Time Use, and Poverty in Sub-Saharan Africa. *World Bank Working Paper*. 73. 172 p. https://openknowledge.worldbank.org/

Bock B., Shortall S., 2017. Gender and Rural Globalisation: international perspectives on gender and rural development. *International Perspectives on Gender and Rural Development*. CAB: 1-7.

Bosc P.M., Sourisseau J.M., Bonnal P., Gasselin P., Valette E., Bélières J.F. (dir), 2015. *Diversité des agricultures familiales : exister, se transformer, devenir*. Éditions Quae, Versailles, France. 384 p.

Boserup E., Tan S., Toulmin C., Kanji N., 2007. *Woman's Role in Economic Development*. London: Routledge, 306 p.

Buchy M., 2016. *Boîte à outils genre, développement rural et biodiversité*. AFD, Paris. 120 p. www.afd.fr/fr/boite-outils-genre-agriculture-developpement-rural-et-biodiversite

CBD-IUCN, 2014. Guidelines for Mainstreaming Gender into National Biodiversity Strategies and Action Plans. *CBD Technical Series. 49*. 82 p. www.cbd.int/programmes/cross-cutting/gender/cbd_ts49_gender_guidelines.pdf

Chambers R., Conway G., 1991. *Sustainable rural livelihoods: Practical concepts for the 21st century*. Brighton, IDS, Working Paper. 296.

Chopra D., Zambelli E., 2017. *No time to rest: women's lived experiences of balancing paid work and unpaid care work*. Brighton, IDS.

CNULD, 2016. *Inverser la tendance : l'importance du facteur genre pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres*. 15 p. www.unccd.int/sites/default/files/documents/2017_GENDER_BRO_FR.pdf

CNULD, 2017. *Plan d'action pour l'égalité des sexes*. www.unccd.int/sites/default/files/documents/2018-01/GAP%20FRE%20%20low%20res_0.pdf

Colin J-P., 2004. *Droits fonciers et dimension intrafamiliale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique*. Document de travail de l'Unité de recherche 095. 8. IRD - UR Régulations Foncières, Montpellier, France. 31 p. http://hubrural.org

Corniaux C., Duteurtre G., Broutin C. (dir), 2014. *Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest : l'essor des mini-laiteries*. Karthala, Paris, 220 p.

Cornwall A., 2016. Women's empowerment: what works? *Journal of International Development*. 28: 342-359.

Croppenstedt A., Goldstein M., Rosas N., 2013. Gender and agriculture: inefficiencies, segregation, and low productivity traps. *The World Bank Research Observer*. 28(1): 79-109.

Diarra Docka M., Monimart M., 2006. *Femmes sans terres, femmes sans repères ? Genre et décentralisation au Niger*. IIED, dossier n°143. 47 p. http://pubs.iied.org/pdfs/12535FIIED.pdf

Diarra Docka M., Monimart M., 2017. *Conscience politique et action collective des structures Mata Masu Dubara au Niger - Recherche formative. Rapport de synthèse.* CARE, 21 p. www.careevaluations.org/wp-content/uploads/Final-Conscience-Politique-Action-collective-ds-MMD-au-Niger.pdf

Droy I., 2006. Quel apport de l'approche par les capabilités pour l'analyse des inégalités de genre ? *In*. V. Reboud (ed.), *Amartya Sen, un économiste du développement*. AFD, ND, n°30: 125-148.

Droy I., 2014. Améliorer la visibilité des femmes dans les systèmes d'informations en Afrique de l'Ouest. *In*. Guétat-Bernard (ed.), *Féminin-Masculin. Genre et agricultures familiales*. Éditions Quae, Coll. Nature et société: 87-100.

Droy I., 2017, Dégradation des terres et pauvreté : des liens complexes. *In*. M. Loireau et N. Ben Khatra (eds.), Désertification et système terre : de la (re) connaissance à l'action. *Liaison Energie Francophonie*. 2017(105): 70-72. ISSN 0840-7827

Droy I., Pascual C., Bidou J-E., 2014. Inégalités de genre et vulnérabilité alimentaire en milieu rural béninois : des interactions complexes *In*. H. Guetat-Bernard et M. Saussey (eds), *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*. IRD Éditions, coll. À travers champs: 85-115.

Ellis F., 2000. *Rural livelihoods and diversity in developing countries*. Oxford University Press, Royaume-Uni, 270 p.

FAO, 2011. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture. Combler le fossé entre hommes et femmes pour soutenir le développement*. Rome. www.fao.org/publications/sofa/2010-11/fr/

FAO, UA, 2018. *Ne laisser personne de côté. Autonomiser les femmes rurales africaines, relever le Défi Faim Zéro et assurer prospérité partagée*. www.fao.org/3/ca1506fr/CA1506FR.pdf, 28 p.

Ferrant G., Nowacka K., 2015. Measuring the drivers of gender inequality and their impact on development: the role of discriminatory social institutions. *Gender & Development*. 23(2): 319-332.

Floquet A., 2007. À l'échelle d'une vie : trajectoires et décisions paysannes au Bénin. *In*. M. Gafsi, P. Dugué, J-Y Jamin, J. Brossier (eds.), *Exploitations agricoles et familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre. Enjeux, caractéristiques et éléments de gestion*: 195-208. Éditions Quae, Versailles, France.

Forsythe L., Morton J., Nelson V., Quan J., Martin A., Hartog M., 2015. *Strengthening dryland women's land rights: local contexts, global change*. Natural Resources Institute, University of Greenwich, Chatham, Royaume-Uni. 72 p.

Fourgeau C., 2002. Les petites jachères des femmes. *In*. B. Lacombe, F.K. Palé, F. Sodter et S. Traoré. *Études sur la jachère dans le Sud-Ouest du Burkina Faso. Contributions des sciences sociales à la définition des relations sociétés rurales avec les jachères*: 136-153. IRD, Ouagadougou. http://horizon.documentation.ird.fr

FSIN, 2019. *Global report on food crisis 2019*. Food security information network. 202 p. www.fsincop.net/resource-centre/detail/en/c/1152017/

Granié A.-M., Guétat-Bernard H. (dir), 2006. *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. IRD Éditions/Pulm, France.

von Grebmer K., Saltzman A., Birol E., Wiesmann D., Prasai N., Yin S., Yohannes Y., Menon P., Thompson J., Sonntag A., 2014. *L'indice de la faim dans le monde 2014. Le défi de la faim invisible*. Bonn, Washington, DC, International Food Policy Research Institute, and Concern Worldwide. http://ebrary.ifpri.org/cdm/ref/collection/p15738coll2/id/128368

Guérin I., Guétat-Bernard H., Verschuur C., 2014. Introduction: Gender, a necessary tool of analysis for social change. *In*. C. Verschuur, I. Guérin, H. Guétat-Bernard (dir), *Under Development: Gender. Gender, Development and Social Change*. Palgrave Macmillan, London.

Guérin I., Hersent M., Fraisse L., 2011. *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Érès, IRD, Paris. 384 p.

Guétat H., Hofmann E., Sourisseau J.-M., 2014. Inégalités de genre dans l'agriculture familiale : mesures, indicateurs, leviers pour l'action, introduction. *In*. Guétat H. (dir), *Féminin-Masculin. Genre et agriculture familiale*. Éditions Quae, Versailles: 79-85.

Hallward-Driemeier M., Hasan T., 2012. *Empowering women: Legal rights and economic opportunities in Africa*. AFD/World Bank Publications, Washington DC.

Hallward-Driemeier M., Hasan T. Rusu A., 2013. *Women's legal rights over 50 years: progress, stagnation or regression? Policy Research working paper*. WPS 6616. Washington, DC: World Bank Group. 55 p. http://documents.worldbank.org/curated/en/312581468338398063/Womens-legal-rights-over-50-years-progress-stagnation-or-regression

Hautdidier B., Boutinot L., Gautier D., 2004. La mise en place de marchés ruraux de bois au Mali: un événement social et territorial. *L'Espace géographique*, 33(4), 289-305.

Hesse C., Anderson S., Cotula L., Skinner J., Toulmin C., 2013. *Gérer la vie en dents de scie : soutenir des moyens de subsistance résilients au climat dans la région du Sahel*. IIED Issue Paper. IIED, London. http://pubs.iied.org/11504IIED

Hillenkamp I., 2011. Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire. *In*. C. Verschuur (ed.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. IHEID, Genève: 367-443.

Hofmann E., 2001. *Fiches pratiques pour intégrer le genre*, IFAID-MAE-DGCID. www.genreenaction.net/Fiches-pratiques-pour-integrer-le-genre.html

Hofmann E., Marius-Gnanou K., 2006. L'intégration de la dimension «genre» dans une intervention de développement : mythe ou réalité ? *In*. A.-M. Granié, H. Guétat-Bernard (dir), *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. IRD-Presses du Mirail: 47-65.

Iram, 2014. *Intégration du Jatropha dans les exploitations familiales. Études de cas au Burkina Faso et au Bénin*. 11 p. JatroRef, Iram, Montpellier, France. http://jatroref.iram-fr.org

Isselmou Ould A., Niang F., 2011. *Regard des acteurs et des usagers des ressources naturelles sur l'expérience de gestion locale décentralisée au Guidimakha*. Juillet 2011. Pro-GRN, GIZ-Iram.

Klasen S., 2017. Gender, Institutions, and Economic Development. *GrOW Working Paper*. 2017-04.

Kuhn B., 1997. « Kosam walaa ceede wallaa ! » « Pas de lait, pas d'argent ! » : l'importance du lait chez les femmes peules du Nord-Bénin. *In*. Th. Bierschenk, P.-Y. Le Meur (éds), *Trajectoires peules au Bénin*. Karthala: 63-76.

Lalou R., Delaunay V., 2015. Migrations saisonnières et changement climatique en milieu rural sénégalais : forme ou échec de l'adaptation ? *In*. B. Sultan, R. Lalou, M.A. Sanni, A. Oumarou, M. Soumaré (éds), *Les Sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*. Paris, IRD: 287-314.

Lemke S., Bellows A.C., 2016. Sustainable food systems, gender and participation: Foregrounding women in the context of the right to adequate food and nutrition. *In*. A.C. Bellows, F.L.S. Valente, S. Lemke, M.D. Núñez Burbano de Lara (Eds.), *Gender, nutrition, and the human right to adequate food: Toward an inclusive framework*. London & New York, NY: Routled: 254–340.

Locoh T. (dir), 2007. *Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement*. INED, Paris, 432 p.

Loireau M., Ben Khatra N. (eds.), 2017. Désertification et système terre : de la (re) connaissance à l'action. *Liaison Energie Francophonie*. 105. 138 p. ISSN 0840-7827. www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010070726

Lüdeke M.B.K., Petschel-Helt G., Schnellhuber H.J., 2004. Syndromes of Global Change: The First panoramic view. *GAIA*. 13(1):42–49.

Luxereau A., 2003. Place actuelle de la cueillette dans l'économie locale du Niger central. *Journal des africanistes*. 73(2): 77-90.

Mead M., 1935. *Sex and Temperament in Three Primitive Societies*. New York Morrow: 279-283.

MEAE, 2018. *Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2018-2022*. 48 p. www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_egalite_femmes-hommes_web_cle089345.pdf

Meillassoux C., 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspéro.

Miruka M., Njuki J., Starr L., Kruger E., Hillenbrand E., 2016. Measuring women's empowerment in agriculture. Addressing the multidimensional nature of gender dynamics in agriculture. *In*. J. Njuki, J.R. Parkins, A. Kaler (dir), *Transforming Gender and Food Security in the Global South*. London: Routledge.

Monimart M., 1989. *Femmes du Sahel, la désertification au quotidien*. Karthala, OCDE, Club du Sahel. 263 p.

Monimart M., 2011. Sahel : sécheresses, crises alimentaires et déféminisation des systèmes agraires. *In*. Du grain à moudre : Genre, développement rural et alimentation [en ligne]. Genève : Graduate Institute. http://books.openedition.org/iheid/6752

Mounkaïla H., 2002. De la migration circulaire à l'abandon du territoire local dans le Zarmaganda (Niger). *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne]. 18(2): 161-187. http://remi.revues.org/

Nations Unies, 2015. *Objectifs du Millénaire pour le Développement. Rapport 2015*. Nations Unies. 75 p. www.un.org/fr/millenniumgoals

Nicolas Y., 2014. *L'accaparement des terres, les femmes en première ligne*. Adéquations, www.adequations.org/spip.php?article1851

Noutfia Y., Ibnelbachyr M., Zantar S., 2011. Aperçu sur le secteur de fabrication de fromage de chèvre dans la région d'Ouarzazate. *In*. Economic, social and environmental sustainability in sheep and goat production systems Zaragoza. *CIHEAM/FAO/CITA-DGA Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens*. 100: 305-310.

Nussbaum M., 2000. *Women and human development: the capabilities approach*. Cambridge, Cambridge University Press. 336 p.

Oakley A., 1985 [1972]. *Sex, gender and society*. Aldershot, Gower/Maurice Temple. 220 p.

OCDE-CAD, 2016. *Manuel relatif au marqueur de la politique d'aide à l'appui de l'égalité homme-femme établi par le CAD-OCDE*. 24 p. www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf

OECD-DAC Network on gender equality (GENDERNET), 2016a. *Tracking the money for women's economic empowerment: still a drop in the ocean*. June 2016, 8 p. www.oecd.org/dac/gender-development

OECD-DAC Network on Gender Equality (GENDERNET), 2016b. *Definition and minimum recommended criteria for the DAC gender equality policy marker*. December 2016, 4 p. www.oecd.org/dac/gender-development/

OECD-DAC Network on Gender Equality (GENDERNET), 2018. *Aid to gender equality and women's empowerment. An overview*. 12 p. www.oecd.org/dac/gender-development/Aid-to-gender-overview-2018.pdf

Olivier de Sardan J.-P., 1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala ; Marseille : APAD.

Ozer, P., 2004. Bois de feu et déboisement au Sahel : mise au point. *Science et changements planétaires/Sécheresse*. 15(3): 243-251.

PNUD, 2018. *Rapport annuel du développement humain (RDH) 2018*. New York.

Quisumbing A.R., Meinzen-Dick R., Raney T.L., Croppenstedt A., Behrman J.A., Peterman A. (dir), 2014. *Gender in agriculture. Closing the knowledge gap*. Rome & New York, NY: FAO & Springer.

Rao N., 2006. Land rights, gender equality and household food security: Exploring the conceptual links in the case of India. *Food Policy*. 31: 180–193.

Raynault R. (dir.), 1997. *Sahels : Diversité et dynamique des relations société-nature*. Paris, Karthala, collection « Hommes et Sociétés ». 430 p.

Razavi S., 2009 Engendering the political economy of agrarian change. *The Journal of Peasant Studies*. 36(1): 197-226.

Repussard C., 2018. *Boîte à outils genre : diligences environnementales et sociales*. AFD, Paris. 127 p. www.afd.fr/fr/boite-outils-genre-diligences-environnementales-et-sociales

Robeyns I., 2003. Sens's capability approach and gender inequality: selecting relevant capabilities. *Feminist Economics*. 9(2-3): 61-92.

Rosier M., Traoré J., 2011. *Évaluation des effets des activités pare-feux et CES sur les revenus et la sécurité alimentaire des ménages Enquête au Guidimakha et au Hodh el Gharbi*. Programme revenus verts pour la nourriture de l'Union Européenne. Programme Gestion des Ressources Naturelles Guidimakha, Hodh el Gharbi. 62p.

Sautter G., 1980. Migrations, société et développement en pays Mossi (Migrations, Society, and Development in Mosiland). *Cahiers d'Études Africaines*. 20(79): 215-253.

Saussey M., 2011. Initiatives féminines et économie sociale et solidaire dans la production du beurre de karité au Burkina Faso. *In*. *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale*. Toulouse, ERES, « Sociologie économique »: 107-128.

Tidjani Alou M., Mossi Maïga I., Daouda Hainikoye A., 2015. Au cœur de la marginalisation des femmes en milieu rural nigérien : l'accès à l'eau agricole. *Les Cahiers d'Outre-Mer, Stratégies territoriales d'adaptation aux contraintes démographiques et environnementales : le Niger*. 270: 163-188 [En ligne].

United Nations, 2005. *Guide to producing statistics on Time Use: Measuring Paid and Unpaid Work*, Department of economic and social affairs, Statistics division, 400 p.

UNDP, 2017. *Human Development Report 2016. Human Development for Everyone*. UNDP, New York, 288p.

UNFPA, 2018. *Plan Stratégique 2018-2021 de l'UNFPA*. 46 p. www.unfpa.org/fr/publications

UNICEF, 2019. *The State of the World's Children 2019. Children, Food and Nutrition: Growing well in a changing world*. UNICEF, New York.

UN Women, 2013. *Women and Natural Resources: Unlocking the Peacebuilding Potential. United Nations Entity for Gender Equality and Women's Empowerment*. New York. 74 p. www.undp.org/content/dam/undp/library/crisis%20prevention/WomenNaturalResourcesPBreport2013.pdf

Verschuur Ch., 2011. Changements agraires et des rapports de genre. *In*. C. Verschuur (dir.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. Actes des colloques Genre et développement. Berne : DDC-Commission nationale suisse pour l'UNESCO; Genève : IHEID: 17-28. http://books.openedition.org/iheid/6740

Verschuur Ch., Guérin I., Guétat-Bernard H. (dir), 2014. *Under development, gender*. Palgrave Macmillan, London. Version française : Verschuur Ch., Guérin I., Guétat-Bernard H. (dir) (2015). *Sous le développement, le genre*. IRD Éditions, Marseille, France. 464 p. www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010064553

Wided M., Bonnassieux A., 2014. Dans les périmètres irrigués de Nadhour en Tunisie. Une affirmation encore limitée des positions des femmes. *Pour 2014/2*. 222: 225-233.



▲ **Séchage du sorgho.** Jeune femme faisant sécher du sorgho sur une natte. Cette céréale est ensuite consommée en grains ou réduite en farine.
M. Donnat © IRD

SITES INTERNET

Organisations internationales

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)
www2.unccd.int/publications/gender-action-plan
https://knowledge.unccd.int/topics/gender

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)
www.cbd.int/gender

Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC)
https://unfccc.int/topics/gender/the-big-picture/introduction-to-gender-and-climate-change

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
www.ohchr.org/fr/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx

Fonds international de développement agricole (FIDA)
www.ifad.org/fr/gender

Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
www.unfpa.org

Objectifs du développement durable des Nations Unies (ODD)
www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

Organisation des Nations Unies (ONU Femmes)
www.unwomen.org/fr

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) - Réseau GENDERNET sur l'égalité homme-femme du Comité d'aide au développement
www.oecd.org/dac/gender-development

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Page sur le genre : www.fao.org/gender/fr
Base de données « Genre et le droit à la terre (GLRD) » :
www.fao.org/gender-landrights-database/fr

Organisation mondiale de la Santé (OMS) - Santé reproductive et mutilations sexuelles
www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/fr/

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
www.iucn.org/fr/theme/genre

Agences de coopération internationale

Agence Française de Développement (AFD)
www.afd.fr/genre

***Department for international development* (DFID, Royaume-Uni)**
www.gov.uk/government/publications/dfid-strategic-vision-for-gender-equality-her-potential-our-future

***Deutsche Gesellschaft fürInternationale Zusammenarbeit* (GIZ, Allemagne)**
https://genderstrategy.giz.de
www.giz.de/en/worldwide/65544.html

Institutions et laboratoires de recherche

Centre Population et Développement (CEPED, France)
www.ceped.org

Laboratoire d'études de genre (LEGS, France)
www.legs.cnrs.fr

Institut du Genre (France)
http://institut-du-genre.fr

***Institute of Development Studies* (IDS, Royaume-Uni) - Bridge (*Development Gender*)**
www.bridge.ids.ac.uk

Organisations non gouvernementales

Adéquations (France)
www.adequations.org

Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI, France)
www.cariassociation.org

CARE International
www.care.org/our-impact/gender-in-practice

Réseaux

Réseau associatif F3E dédié à la qualité, en termes de méthode de travail, des actions de solidarité internationale ou de coopération décentralisée (France)
https://f3e.asso.fr

Réseau « Genre en action » (France)
www.genreenaction.net

Plateforme « Genre et Développement », créée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangère (France)
www.genre-developpement.org



▶ **Accès à l'eau dans le Haut-Atlas Marocain.**
O. Barriere © IRD

Lexique

Filiation patrilinéaire ou matrilinéaire. Qui est fondé sur la seule ascendance paternelle (patrilinéaire) ou maternelle (matrilinéaire) en ce qui concerne la filiation, l'organisation familiale et sociale d'un groupe, d'un clan. (Source : ATILF, Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française)

Moyens d'existence (*livelihoods* en anglais). L'approche par les moyens d'existence ou *livelihoods*, s'attache à comprendre comment les ménages développent (ou pas) leurs moyens et leurs conditions d'existence. Les moyens d'existence sont ainsi définis : « *A livelihood comprises the capabilities, assets (stores, resources, claims and access) and activities required for a means of living* » (Chambers et Conway, 1991, p. 6) ; ils sont considérés comme durables lorsque les systèmes d'activités permettent d'assurer les différentes dimensions de la durabilité (économique, sociale et environnementale) et de limiter la vulnérabilité des ménages.

Parenté. Lien unissant des personnes qui descendent les unes des autres (synonyme de filiation). (Source : ATILF)

Structure familiale. On désigne ainsi la composition et le mode de fonctionnement des unités familiales, incluant les unions matrimoniales, l'organisation de la parenté, les rapports entre générations. Les travaux sur les structures familiales montrent que celles-ci se diversifient, évoluent et se recomposent en lien avec les transformations sociales, économiques ou politiques. (Source : CEPED)

Société lignagère. Le lignage est un groupe de filiation unilinéaire, dont les membres se réclament soit en ligne agnatique (patrilignage) soit en ligne utérine (matrilignage) d'un ancêtre commun connu. (Source : Larousse et Wikipédia)

Soudure. Période précédant les premières récoltes et où le grain de la récolte précédente peut venir à manquer.

Tontine. Association de personnes qui versent régulièrement de l'argent à une caisse commune dont le montant est versé à chacun de ses membres à tour de rôle. (Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales).

Zaï. Cette méthode traditionnelle permet de récupérer les sols dégradés. Elle consiste à creuser à la pioche de petites cuvettes de 20-40 cm de diamètre et de 10-15 cm de profondeur en période sèche et à y déposer une ou deux poignées de fumure organique. Elle permet une régénération ponctuelle et localisée de ces sols dégradés. (Source : CSFD, 2015).

Acronymes et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGCL	Association de gestion locale collective
APIL	Appui pour la promotion des initiatives locales, Burkina Faso
CAD	Comité d'aide au développement
CARI	Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, France
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CIHEAM-IAMM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes-Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, France
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des Parties
CSFD	Comité Scientifique Français de la Désertification
DFID	Agence de coopération internationale du Royaume-Uni - *Department for International Development*
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GIZ	Agence de coopération internationale allemande - *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires - *International Food Policy Research Institute*
INS	Institut national de la statistique, Niger
Iram	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, France
IRD	Institut de recherche pour le développement, France
LSTM	Laboratoire des Symbioses Tropicales & Méditerranéennes, France
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OLANI	Office du lait du Niger
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
Pro-GRN	Programme de gestion des ressources naturelles, Mauritanie
RDH	Rapport sur le développement humain
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UMI	Unité mixte internationale
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

CSFD
Les dossiers thématiques

Résumé

Le processus de désertification des terres est le plus souvent causé par des activités humaines menées à différentes échelles et aggravé par des changements environnementaux globaux. Or, les moyens d'existence des sociétés rurales sont liés à la qualité et à la diversité des ressources fournies par les écosystèmes. Ces sociétés sont marquées par une forte division des tâches, des activités et des responsabilités entre hommes et femmes, et, pour cette raison, les conséquences de la désertification ne les affectent pas dans les mêmes domaines. En plus des activités liées à la production agricole, notamment vivrière, les femmes assument l'essentiel des tâches de la sphère de la reproduction sociale (comme le travail domestique, les soins aux enfants et aux personnes âgées). Ce travail non rémunéré, pourtant essentiel, est consommateur de temps et limite la mobilité des femmes. Dans les pays à faible développement humain de la zone aride, la charge et la pénibilité du travail des femmes augmentent encore lorsque les ressources comme l'eau, le bois de feu ou les produits de cueillette, destinés à l'alimentation, la pharmacopée ou l'artisanat, se font plus rares. Par ailleurs, les femmes ont des droits d'accès aux ressources plus précaires, ainsi qu'une moindre considération et valorisation de leur travail. Moins bien représentées dans les structures de décision et de pouvoir, contraintes par des normes sociales qui souvent les relèguent, elles voient leurs droits rognés lorsque la compétition pour les ressources devient plus rude. Mais, les femmes sont aussi des acteurs dans la défense de leurs droits et dans les actions de lutte contre la désertification : à travers des associations, des organisations de producteurs ou des actions individuelles, elles se mobilisent pour contrecarrer la dégradation des terres, voire les restaurer. Il appartient aux opérateurs et aux décideurs, de mieux prendre en compte ces actrices, trop souvent ignorées dans les politiques de lutte contre la désertification.

Mots clés :
genre, inégalités des droits, zone aride, lutte contre la désertification

Abstract

The land desertification process is generally the result of human activities carried out at different scales and exacerbated by global environmental change. Yet the livelihoods of people in rural communities are highly dependent on the quality and diversity of ecosystem resources. These societies are characterized by a high level of sexual division of labour, activities and responsibilities and hence desertification does not affect men and women in the same spheres. Women—in addition to their farming activities, particularly growing subsistence crops—shoulder most tasks encompassed by the social reproduction concept (e.g. domestic activities, child- and elder-care). This unpaid yet essential work is time consuming and restricts women's mobility. In dryland countries with low human development rates, women's heavy and arduous workloads increase when resources such as water, fuelwood or products gathered for food, medicinal purposes or handicrafts are in short supply. Women's resource access rights are also more precarious, and their work is under-rated and -valued. Moreover, women are under-represented in decisionmaking and leadership structures, while being constrained by social norms that often relegate them to inferior roles, and their rights are further eroded when resource competition intensifies. But women are also active in defending their rights and combatting desertification, i.e. many are involved in counteracting land degradation or even in its restoration via associations, farmers' organizations and individual initiatives. Operators and policymakers must now take these women stakeholders into better account, as they are too often overlooked in policies to combat desertification.

Keywords:
gender, rights inequalities, dryland area, combating desertification



Dans la même collection

Numéros déjà parus

La lutte contre la désertification : un bien public mondial environnemental ? Des éléments de réponse...
(M. Requier-Desjardins et P. Caron, janv. 2005)
Disponible aussi en anglais

La télédétection : un outil pour le suivi et l'évaluation de la désertification
(G. Begni, R. Escadafal, D. Fontannaz et A.-T. Nguyen, mai 2005)
Disponible aussi en anglais

Combattre l'érosion éolienne : un volet de la lutte contre la désertification
(M. Mainguet et F. Dumay, avril 2006)
Disponible aussi en anglais

Lutte contre la désertification : l'apport d'une agriculture en semis direct sur couverture végétale permanente (SCV)
(M. Raunet et K. Naudin, septembre 2006)
Disponible aussi en anglais

Pourquoi faut-il investir en zones arides ?
(M. Requier-Desjardins, juin 2007)
Disponible aussi en anglais

Sciences et société civile dans le cadre de la lutte contre la désertification
(M. Bied-Charreton et M. Requier-Desjardins, septembre 2007)
Disponible aussi en anglais

La restauration du capital naturel en zones arides et semi-arides Allier santé des écosystèmes et bien-être des populations
(M. Lacombe et J. Aronson, mars 2008)
Disponible aussi en anglais

Une méthode d'évaluation et de cartographie de la dégradation des terres. Proposition de directives normalisées
(P. Brabant, août 2010)
Disponible aussi en anglais

Pastoralisme en zone sèche. Le cas de l'Afrique subsaharienne
(B. Toutain, A. Marty, A. Bourgeot, A. Ickowicz et P. Lhoste, février 2012)
Disponible aussi en anglais

Le carbone dans les sols des zones sèches. Des fonctions multiples indispensables
(M. Bernoux et T. Chevallier, décembre 2013)
Disponible aussi en anglais

L'ingénierie écologique pour une agriculture durable dans les zones arides et semi-arides d'Afrique de l'Ouest.
(D. Masse, J.-L. Chotte et E. Scopel, septembre 2015)
Disponible aussi en anglais

Surveiller la désertification par télédétection
(R. Escadafal et G. Bégni, novembre 2016)
Disponible aussi en anglais

Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification
(Droy I., coord., octobre 2019)
Disponible aussi en anglais

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
1 rue Descartes
75231 Paris CEDEX 05
France
Tél. +33 (0)1 55 55 90 90
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
27, rue de la Convention
CS 91533
75732 Paris CEDEX 15
France
Tél. +33 (0)1 43 17 53 53
www.diplomatie.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique et solidaire
92055 Paris-La-Défense CEDEX
France
Tél. +33 (0)1 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Agence Française de Développement
5 rue Roland Barthes
75598 Paris CEDEX 12
France
Tél. +33 (0)1 53 44 31 31
www.afd.fr

Agropolis International
1000 Avenue Agropolis
34394 Montpellier CEDEX 5
France
Tél. +33 (0)4 67 04 75 75
www.agropolis.fr

NOUS CONTACTER

CSFD
Comité Scientifique
Français de la Désertification
Agropolis International
1000 Avenue Agropolis
F-34394 Montpellier CEDEX 5
France
Tél.: +33 (0)4 67 04 75 75
Fax: +33 (0)4 67 04 75 99
csfd@agropolis.fr
www.csf-desertification.org

Suivez-nous sur
facebook
twitter
twitter.com/csfd_fr

Photos de couverture
1. Trois femmes, trois générations solidaires, rentrant au village d'un pas décidé en fin de journée. L'une porte du bois de feu, l'autre des branches élaguées pour le fourrage et la troisième de l'eau. Commune de Dantiandou, Niger. © M. Loireau, 2010
2. Agroécologie au Togo. Construction d'un cordon pierreux. Le vétiver renforce le cordon, permet de mieux lutter contre l'érosion des sols et de stocker du carbone. T. Chevallier © IRD
3. Agroforêt en Ethiopie. Affiche faisant la promotion d'une agroforêt, zone de production du café arabica. H. De Foresta © IRD